

LA REVUE DU CAIRE

ORGANE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ÉCRIVAINS
DE LANGUE FRANÇAISE

(Section d'Égypte)

SOMMAIRE

		Pages.
AHMED RASSIM	Oustaz Ali	213
ÉTIENNE DRIOTON	Le théâtre égyptien (<i>fin</i>)	222
MAHMOUD TEYMOUR	Basma la Libanaise	246
GASTON WIET	Positions	256
UYS KRIEGE	Fleurs du Cap	290
PIERRE JOUGUET	Révolution dans la défaite (<i>suite</i>)	295

ÉGYPTE : 7 PIASTRES

LES DERNIÈRES ŒUVRES PARUES À L'ÉTRANGER

DES ÉCRIVAINS DE LANGUE FRANÇAISE.

- ALEXANDRE WERTH. — Les derniers jours de Paris.
MARITAIN. — La Pensée de Saint-Paul.
SECRETAIN. — Péguy, Soldat de la Liberté.
Rév. Père COUTURIER. — Art et Catholicisme.
PELADEAU. — On disait en France.
DE CHAMBRUN. — De la Lorraine à Washington.
PIERRE JOUGUET. — L'Athènes de Périclès et les destinées de la Grèce.
LEOLIT. — La Croix païenne.
GEORGES DUMANI. — Vues sur la guerre.
DESMARCHAIS. — La France immortelle.
ÉMILE LUDWIG. — Les Germains, histoire d'une nation.
MARITAIN. — Le crépuscule de la civilisation.
SPORZA. — Les Italiens tels qu'ils sont.
H. MARCHAL et R. VADET. — Nouvelles et récits de divers conteurs français.
CAPITAINE LAPIE. — La Légion Étrangère à Narwick.
RAISSA MARITAIN. — Les grandes amitiés.
ANDRÉ MAUROIS. — Études Littéraires.
M^{me} HUBERT ROBERT. — La Louisiane Française.
Rév. Père DUCATILLON. — La guerre, cette Révolution...
TAHA HUSSEIN. — Le Livre des jours — Souvenirs, Tome II.
MARITAIN. — Profession de foi.
M^{me} COLLET. — Le chemin de la Délivrance.
GÉRARD DE CATALOGNE. — Tragédie dans le Monde.
— Hommes et Doctrines du xx^e siècle.
JULES ROMAINS. — Les Hommes de Bonne Volonté. — Tome 19.
Cette grande lueur à l'Est.
— Les Hommes de Bonne Volonté — Tome 20. Le Monde est ton aventure.
GASTON WIET. — Deux mémoires inédits sur l'Expédition d'Égypte.

Ces volumes sont en vente ou en souscription à la

LIBRAIRIE HACHETTE

(AU PAPYRUS)

Fournisseur breveté de S. M. Le Roi

10, Rue Adly Pacha (ex-Maghraby)

R. C. 96

SOCIÉTÉ ANONYME

FRANÇAISE



OROSDI-BACK



LE CAIRE

R. C. 302

—
PORT-SAÏD

BRITISH WAR FUND

FOR

WELFARE OF TROOPS



Les Soldats Britanniques qui nous
défendent ont *DROIT* à un peu de
bien-être, c'est le *DEVOIR* de tous
de nous aider à le leur procurer.

DONNER SANS COMPTER
les plus petites donations sont utiles

Aux éditions de la R. D. C.

PROCHAINEMENT

UN PHILOSOPHE ENTRE DEUX DÉFAITES

(H. BERGSON ENTRE 1871 ET 1941)

PAR

ALEXANDRE PAPADOPOULO

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE

Ceux qui ont suivi dans nos pages les chapitres de cette œuvre voudront en conserver un exemplaire dans leur bibliothèque.

- * LES CHAPITRES PUBLIÉS ONT ÉTÉ AUGMENTÉS, REVUS ET CORRIGÉS.
- * DEUX IMPORTANTS CHAPITRES DE CONCLUSION :
Bergson et son temps (les bergsonismes et leur influence sur le moral de la France) — Bergson et tous les temps. Des jugements d'ensemble.
- * UNE INTRODUCTION.

Un fort volume de 300 pages in-8°

Édition de luxe sur pur fil Lafuma, numérotée..... P. T. 120

Édition sur papier R. D. C..... — 45

CENT EXEMPLAIRES ORDINAIRES ET CINQUANTE DE LUXE
SERONT SEULEMENT MIS EN VENTE EN ÉGYPTÉ


SOUSCRIVEZ DIRECTEMENT À LA REVUE

un titre de

Noblesse

la cigarette
de luxe

GIANACLIS



FOURNISSEURS
DE S.M. LE ROI
FAROUK Ier.

LA REVUE DU CAIRE

OUSTAZ ALI. (1)

I

*Le fou parle, le sage écoute.
Or, quoique sage il parlait...*

L'homme dont il est question dans ces lignes était un libraire vieux et pauvre. Il vendait des livres instructifs dans les jardins publics. Les sages se parfumaient la bouche avant de parler de lui... Parce que pareil aux fous il disait des choses décousues et profondes, et que comme eux il ne crachait jamais en haut de crainte que son crachat ne lui tombât sur le visage...

A ceux qui voulaient l'écouter, il disait :

— N'oublie pas que le petit caillou soutient la grande cruche...

Quel dommage que du feu naisse la cendre...

Celui qui dans les mauvais jours n'a pas voulu de toi comme collyre pour ses yeux, ne le prends même pas comme souliers à tes pieds quoi qu'il arrive.

(1) «Le vieux libraire de la Mosquée Bleue, Oustaz Ali, vient de rejoindre son Dieu au Paradis. Que la rosée des roses parfume son tombeau.»

Il disait encore :

— Lorsque ton bonheur mourra, qu'un ami cher le lave et le mette en terre ; mais ne va pas jusqu'à lui demander encore de lui assurer le ciel !... Tâche d'oublier le mal en remerciant Dieu... N'est malheureux que celui qui ne sait pas chanter...

Je n'ai pas de bœufs à ma charrue, et je ne me lève pas de bonne heure.

*
* *

Lorsque Dieu veut perdre une fourmi il lui donne des ailes.

Le vieux libraire avait en poche, pour avoir vendu un grand nombre de bouquins, un billet vert-pistache de ce papier-monnaie facilement échangeable en espèces métalliques.

Or, ce même jour, l'envie d'explorer un domaine, inconnu pour lui jusqu'alors, l'arrêta devant une porte sur laquelle une annonce vantait la qualité des breuvages alcooliques que l'on servait à l'intérieur. Notre libraire entra. Des verres bizarres rappelaient ces fruits étranges des jardins des tropiques.

Au bar, des femmes aux lèvres rouges buvaient tandis qu'une musique bruyante donnait aux regards des hommes ce bel éclair arrogant que l'on trouve dans les yeux des chiens de race. Le vieux libraire parut gêné mais ne fit pas mine de s'en plaindre :

« S'il fallait jeter une pierre à tout chien qui aboie, les pierres seraient hors de prix. » Il feignit donc de ne pas sentir les regards qui pesaient sur lui, et posa lentement sur le bloc de marbre le verre de liqueur qu'il venait de boire d'un trait comme une jeune fille.

*
* *

Notre ami regardait les mains de la serveuse dont la pâleur faisait songer à la tristesse des oiseaux en cage. Le voyant seul, la jeune serveuse lui dit :

— Voulez-vous un Sweepstake ?

Il ne comprit pas, mais il n'hésita pas à le prendre.

— Le billet coûte dix shillings, dit la serveuse.

Dix shillings !

Ses mains étaient douces et pâles et elles voletaient pareilles à des moineaux de bouteille en bouteille. Le vieux libraire prit un billet en souriant. Peut-être en même temps regretta-t-il ce geste et se disait-il :

« Chiffonnier étend ses jambes plus loin que sa couverture. »

*
* *

Autour de lui des hommes riaient, parce que l'un d'eux avait dit à haute voix :

« Tout homme peut tenter la fortune... Un vidangeur peut devenir millionnaire. »

Le vieux libraire comprit que c'était à lui que s'adressait le rire des hommes ; et il aurait voulu pouvoir leur dire :

« N'est mendiant que celui qui souffre de la pauvreté »

et il aurait voulu pouvoir ajouter :

« Celui qui dispose du « henné » est libre de badigeonner le cul de son âne. »

Mais il ne leur dit rien. Le silence est une réponse.

Du fond de son cœur, un sourire monta illuminer ses yeux. Il regarda longuement le billet en pensant :

— « Au fond pourquoi ai-je pris ce billet ? Si le guignard fait le commerce de l'huile des lampes, Dieu est capable de supprimer la nuit. »

Mais les mots de la serveuse étaient restés dans son oreille.

— Vous gagnerez peut-être...

*
* *

Content de son sort, il était heureux et ne comprenait pas le regard étonné que d'aucuns posaient sur lui.

Il disait :

« Seule la poussière peut remplir l'œil de l'insatiable. Mais je ne suis point cet homme-là. » Il disait cela.

Car d'aucuns semblaient lui reprocher d'être heureux malgré sa pauvreté.

Et il pensait encore :

« N'ayant pas trouvé de défauts à la femme-fleur, on lui fit grief du rose de ses joues. »

*
* *

Le petit libraire possédait une femme dont le visage ridé était doux comme une pêche défraîchie et qui souriait toujours en le voyant : heureuse de son sort elle pensait qu'« un oignon donné par le bien-aimé vaut un mouton ».

Elle aimait son mari comme s'il eût été son fils... Elle l'aimait malgré ses défauts.

« Aux yeux de sa mère le singe a la grâce d'une gazelle. »

*
* *

En rentrant, le vieux libraire expliqua à sa femme comment il venait de tenter la chance qui jusqu'alors semblait les ignorer.

Elle ne parut pas partager sa joie, — non qu'elle se doutât que dans les buvettes de la ville se trouvaient des jeunes filles aux mains pâles qui servent les clients...

Elle semblait mécontente en regardant le billet comme si le gros lot leur était déjà échu, avec cet autre lot d'ennuis inévitables que la richesse apporterait dans leurs habitudes. Que ferait-elle de cette richesse si l'amour de son mari devait en être le prix? Elle voyait déjà le fantôme de leur bonheur évoluant à leurs côtés dans les salons mondains de la ville et dans le hall des grands hôtels pendant que le regard des femmes chercherait les yeux de son mari.

Cette image lui ayant glacé les mains, elle déchira le billet, mais lentement; pendant que son mari placidement la regardait. On eût dit qu'elle éprouvait de la volupté à étouffer au berceau cette fortune lointaine qui menaçait leur paisible bonheur.

Le petit libraire ne marqua aucune surprise. Il embrassa sa femme sur la joue et sans mot dire se mit à table.

Après le repas, il quitta comme d'habitude sa demeure.

*
* *

Au coin de la rue, il attendait depuis quelques instants l'autobus qui devait le porter aux grands jardins où il vendait ses livres aux mères de familles.

Au coin de la rue, à l'Arrêt Facultatif, il fit un geste à l'autobus qui arrivait.

Le conducteur le dévisagea, mais le voyant seul continua son chemin.

Le petit libraire ne marqua aucune surprise.

Sur le bras de son veston il découvrit un peu de poussière, et une tache de boue que sa femme avait oublié de nettoyer.

Il secoua son veston, ajusta sa cravate déteinte et, comme la femme en rose qui passait de l'autre côté de la rue n'avait pas remarqué le mépris du chauffeur à son égard, il se dirigea à pied vers les jardins publics en fredonnant un air ancien.

*
* *

Et c'est ainsi que par la jalousie d'une épouse fidèle, le petit libraire qui aurait pu connaître la richesse, ne touchera jamais les seins parfumés des danseuses et ignorera toujours le goût des lèvres fardées.

Et c'est ainsi que le reste de ses jours, le pauvre libraire aux yeux étincelants fredonnera dans les jardins publics les

vieilles mélodies que l'on chantait jadis lorsque sa femme Nihale avait encore vingt ans.

Car ici-bas,

« rien n'est gratis hormis la cécité et la surdité ».

II

Parce qu'il était maigre comme une branche desséchée, il éprouvait pour elle beaucoup de tendresse : Elle était la lueur blanche de sa vie.

« Mais ce qui est écrit sur le front, l'œil le verra », car il se réalise.

Et c'est ainsi que le pauvre homme a trouvé un matin sa tendre bourgeoise morte à ses côtés. Or, ce malheur ne parut point le toucher... Parce qu'il savait que Dieu fait toujours bien les choses.

Étant désormais seul dans la vie, le petit libraire changea de demeure. Il trouva une modeste boutique au fond de laquelle il installa son lit et ses livres.

Comme il ne vendait plus que des recueils anciens, les étudiants venaient chez lui régulièrement pour discuter littérature et pour dénigrer ses poètes favoris :

« Il est des gens qui mangent les dattes et d'autres sur lesquels on lance les noyaux. »

*
* *

Dans sa vitrine de plus en plus poussiéreuse on trouvait toutes sortes de fournitures scolaires, des plumes, et des crayons, des pastilles en couleurs et on trouvait aussi des pipes en chocolat.

Il était généreux avec tous les pauvres qu'il aimait du fond de son cœur ravagé, ayant connu lui-même la misère.

Mais « le bourdonnement de la guêpe est la cause de son malheur ».

Et c'est ainsi qu'un jour, deux agents de la police vinrent le convoquer au Gouvernorat où on lui reprochait de fomenter une grève parmi les ouvriers et parmi les élèves de l'école voisine. Les agents le traitèrent de vieille sangsue.

« Partout le guignard trouvera le guignon sans qu'il faille accrocher à son cul un lampion. »

Le pauvre libraire fut sidéré ; il se voyait déjà incarcéré dans quelque prison lointaine sans que personne n'eût l'idée de s'occuper de lui. Il songea à ses livres et des larmes coulèrent de ses yeux pour la première fois de son existence.

On le traitait comme un criminel, lui dont la vie était un exemple de pureté.

La malchance venait de remettre la main sur son épaule alors qu'il commençait à connaître le repos. Il resongea avec tristesse à sa nouvelle librairie et il ne put s'empêcher de penser :

« Maudite soit la cuvette d'or où je vomis du sang. »

*
* *

En route, il s'arrêta devant une vitrine où des roses étaient d'un rose éclatant. Mais le policier secoua son doux rêve en posant sa main sur le bas de son dos. Ce geste indécent ne l'étonna pas : Dieu tenait encore à purifier son âme.

Il songea alors à sa vie qui était longue comme une phrase mal construite, et il récita quelques versets du Coran pour conjurer le mauvais œil.

En passant devant une mosquée, son cœur trembla d'émoi et subitement il a vu clair dans les ténèbres qui l'étouffaient :

Si les Autorités doutaient de sa personne, c'est qu'en lui sommeillait un homme qu'il ignorait. Pourquoi continuerait-il à moisir entre ses livres quand en lui vivait un homme dont on a peur, dont on parle aujourd'hui et dont on reparlera.

Il commença à respirer avec aisance et sentit qu'il pourrait maintenant affronter la Justice des hommes. Il était même fier de cette accusation : car un homme d'action vibrait déjà en lui.

Il se voyait à la tête d'un mouvement qui réclamerait tous les droits de la presse ainsi que ceux des petits commerçants.

Il n'écrirait plus des études littéraires mais des articles vivants pleins de haine et de passion dans lesquels il déchirerait tous ses adversaires et lapiderait ces parasites dont regorgent l'Administration.

Il ne serait plus le vieux libraire dont on se moque avec pudeur mais un homme qui sait « remplir » le fauteuil qu'il honore et comme tant d'autres, il pourrait, sur l'échelle de la Gloire, « importuner les pieds de ceux qui sont en haut et péter au visage de ceux qui sont en dessous ».

Et maintenant qu'il sentait que la vie était sur le point de lui sourire il osa regretter la mort de sa pauvre femme et pour la première fois il dit à Dieu : « Pourquoi ? »

*
* * *

Escorté par deux agents comme un vulgaire criminel, le petit libraire arriva au Gouvernorat où il dut attendre deux longues heures avant d'être reçu par le Commandant de la Police :

« Un bon visage qui se nourrit de mets ignobles. »

En le voyant entrer, ce dernier ne put s'empêcher de rire aux éclats. Il traita ses agents de visionnaires pour avoir douté un instant d'un malheureux, incapable d'éloigner les mouches de ses yeux.

Puis le Commandant s'excusa poliment d'avoir troublé les méditations philosophiques de notre ami.

« Si la proie était bonne, l'oiseau ne l'aurait pas lâchée. »

Alors le petit libraire quitta tristement la salle accompagné du rire atroce de quelques mouchards.

Et, tristement, il pensa :

« Hier de la tristesse, de la tristesse aujourd'hui. Combien de mois dure donc cette vie? »

« Plutôt celui qui me fait pleurer et me pleure que celui qui me fait rire et me livre à la risée des autres. »

*
* *

Alors il s'en alla marcher de longues heures lentement...

Où allait-il ainsi? Nul être ne le savait...

Que cherchait-il? Lui même l'ignorait...

Il marcha tranquillement comme un pauvre malheureux et quand la nuit eut effacé sa silhouette, il avait déjà renoncé à rivaliser avec ces mulets de la politique qui mordent ceux qui sont devant eux et ruent sur ceux qui les suivent.

Et c'est ainsi qu'à la suite d'une décision légère, le petit libraire qui aurait pu connaître le pouvoir, ne présidera jamais de Comités politiques et ne fomentera pas de grèves d'ouvriers.

Et c'est ainsi que le reste de ses jours, le pauvre libraire, aux yeux étincelants, vendra en souriant dans les jardins publics des romans policiers aux jeunes étudiants.

Car après tout...

« Mieux vaut gagner dans les vidanges que de perdre dans le commerce du Musc... »

AHMED RASSIM.

LE THÉÂTRE ÉGYPTIEN

(FIN).

F. — LE RETOUR DE SETH.

Un rituel contre Seth et ses conjurés, à l'usage du temple d'Osiris à Abydos (1), a conservé, parmi ses incantations, plusieurs fragments empruntés à un seul et même drame, ou du moins à des drames composés sur le même sujet.

C'est un épisode mythologique que les textes religieux plus anciens ont ignoré, car ils n'y font jamais la moindre allusion : Seth, banni à l'étranger après le jugement des dieux qui avait attribué l'Égypte à Horus, y est rentré par la force des armes et il y a renouvelé ses crimes des anciens temps. Isis et Horus vont alors se plaindre aux dieux de ce mépris de leur décision. Le dieu suprême, informé, renouvelle l'antique arrêt et condamne Seth à être expulsé honteusement d'Égypte.

(1) Publié et traduit par SCUOTT, *Urkunden mythologischen Inhalts*, Leipzig 1929, p. 4-59. Ce texte existe en deux exemplaires : dans le papyrus 3129 du Louvre, et dans le papyrus 10252 du British Museum, copié en l'an XVII du règne de Nectanébo I, c'est-à-dire en 361 avant notre ère.

L'origine et la clef de cette fiction sont fournies par l'histoire des dernières dynasties pharaoniques. Seth n'est autre que l'envahisseur étranger qui, ne se contentant pas de son domaine assigné par les dieux, a conquis l'Égypte et occupé par la violence le trône d'Horus : la Perse qui, à deux reprises, entre 525 et 330 avant notre ère, a étendu sur la Vallée du Nil une domination exécrée, constamment battue en brèche, mais jamais sans succès durable, par les révoltes nationalistes. Les acclamations finales du premier fragment lèvent tous les doutes à ce sujet :

*On te renvoie ignominieusement au pays d'Asie,
l'Égypte obéit à Horus, et t'attaque!*

Allusion d'autant plus transparente que l'antique légende de Seth n'avait jamais fait de l'Asie le centre spécial de la royauté de ce dieu malfaisant.

Qu'un thème de ce genre ait connu sous la domination perse une grande vogue en Égypte, on pourrait déjà le supposer *a priori* pour un peuple qui, à cette époque, donnait à ses enfants des noms imprécatoires, par lesquels, sous couleur de souhaits religieux, il maudissait ouvertement ses oppresseurs (1). Mais on en tient la preuve palpable dans le fait que le compilateur du rituel d'Abydos a pu puiser dans plusieurs pièces sur ce même sujet. Il en a utilisé trois : l'une qui attribuait la présidence du tribunal divin à Gheb, les deux autres au dieu soleil, Rê-Harakthès.

Ce qu'on peut appeler le « cycle de Gheb » est représenté par un fragment (2) qui résume un livret dramatique d'une façon particulière. À la différence des compilateurs qui, nous

(1) GUENTCH-OGLOUEFF, *Noms propres imprécatoires*, dans le *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale*, XL (1941), p. 117-133.

(2) Papyrus 3129 du Louvre, colonne C, lignes 4-12. SCHOTT, *op. cit.*, p. 8-13.

Ce n'était pas très compréhensible. Aussi, immédiatement après, la tirade reprend les mêmes idées avec d'autres mots et sous une forme plus claire. C'est évidemment une paraphrase que l'auteur du drame a ajoutée à des paroles archaïques de Gheb, qu'il avait conservées par tradition, mais auxquelles le bon public ne devait certainement plus entendre grand'chose.

Voici, je donne tous mes biens au fils d'Osiris, Horus fils d'Isis, l'enfant de Chemmis (1), qui préside aux maisons (2). C'est le fils de mon héritier qui est mon héritier.

Le passage ainsi paraphrasé est tiré du *Texte de Sabacon* (3), qui était, on l'a vu, un texte dramatique de haute antiquité. Cet emprunt confirme le caractère théâtral du fragment qu'on étudie ici.

La suite se présente comme une rédaction faite à l'aide d'indications scéniques décrivant les diverses phases d'un couronnement royal :

Il (4) est ainsi le successeur de Gheb et il prend le gouvernement des pays selon la royauté de Tanen (5). Le grand Thot (6) le met par écrit et Sechat (7) rédige le testament. Horus se lève donc,

(1) Ville voisine de Bouto, dans les marécages de laquelle Isis s'était cachée avec Horus.

(2) Titre d'Horus de Chemmis, allusion peut-être à l'usage de placer dans les maisons une image d'Horus sur les crocodiles, pour écarter les bêtes venimeuses.

(3) *La Revue du Caire*, 1, p. 298.

(4) Horus.

(5) Tanen était le surnom de Ptah, le dieu de Memphis. La royauté de Tanen était celle de l'Égypte unifiée, dont Memphis avait été la première capitale.

(6) En réalité Isden, désignation de Thot à partir de la fin du Nouvel Empire.

(7) La déesse des annales royales.

l'étui (1) à la main, le testament de son père en sa possession (2).

Il est aussi celui à qui l'on impose la Couronne blanche comme Roi du Sud et la Couronne rouge comme Roi du Nord. Le pschent a orné sa tête comme Roi du Sud et du Nord aux acclamations de l'Ennéade des dieux.

Les Esprits de Bouto et d'El-Kab (3) l'ont porté, Thot marchant à sa suite comme dieu lui servant de vizir, et Ophoïs (4) lui montrant le chemin.

Cet exposé prenant, pour le compilateur magique, la valeur d'une louange d'Horus, rien ne l'empêchait de lui donner comme conclusion quelques vers empruntés à l'hymne triomphal du cortège. Il ne s'en est pas privé :

Providence de celui qui se dévoue à son service ! (5)

Gracieux, fils du Seigneur de la Grâce !

Qui s'est fait roi lui-même par le tort qu'on lui avait fait (6).

(1) *mks.* C'était un étui cylindrique contenant les actes établissant la légitimité du roi. Il était devenu un des insignes de la royauté et les statues royales le tenaient souvent dans leur poing fermé. Cf. SPIEGELBERG, *Varia*, 6, dans la *Zeitschrift für altägyptische Sprache und Altertumskunde*, LIII (1917), p. 101-104.

(2) Les scènes succinctement décrites ici — rédaction des titres royaux, couronnement, procession triomphale — sont exactement celles de l'intronisation des rois, telles qu'elles sont figurées en détail sur les bas-reliefs des temples. Cf. MORET, *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, Paris 1902, p. 75-113. Il serait facile d'en reconstituer le scénario complet.

(3) Les Esprits de Bouto et d'El-Kab étaient des génies à têtes de faucon et de chacal. La scène du roi porté processionnellement par eux dans un palanquin, en compagnie de Thot, est figurée en bas-relief sur la face interne du mur d'enceinte d'Edfou. CHASSINAT, *Le temple d'Edfou*, XIV, Le Caire 1934, pl. DXCVIII.

(4) C'est-à-dire les enseignes surmontées par l'image du chacal Ophoïs, l'« Ouvreur des chemins », que l'on portait en tête des cortèges royaux.

(5) Littéralement : *soucieux de celui qui se soucie de lui.*

(6) Allusion au thème général du drame. Ce sont les exactions de Seth qui ont amené Horus à faire valoir ses droits devant le tribunal de Gheb et à se faire ainsi couronner roi.

Un tel enchaînement est si gauche, et même si contraire à la stylistique naturelle, qu'il ne peut s'expliquer que par un remaniement de texte. Il en va de même de la fin du passage. Horus, aussitôt couronné, entrait sans doute en campagne et finissait par expulser Seth, qui sortait sous les coups et les huées. Des péripéties de cette action, le compilateur n'a gardé que la fin d'une indication scénique et quelques phrases vengeresses du livret :

Ils chassent le Pervers de nature (1).

On te renvoie ignominieusement (2) au pays d'Asie,
l'Égypte obéit à Horus et t'attaque (3)!

Ils répéteront le mal que tu as fait,
ils te condamneront au feu!

La dernière phrase est en contradiction absolue avec le thème même de l'expulsion : si Seth devait finir par être brûlé, il était absurde de commencer par déclarer qu'on le renvoyait dans son royaume, en Asie.

La solution de cette difficulté est donnée par les recensions du même drame qui appartiennent au « cycle de Rê-Harakhthès ». Elles se terminent toutes par une malédiction qui menace Seth, au cas où il reviendrait, de le faire périr par le feu. La première de ces versions (4) a même pour l'exprimer des expressions identiques à celles que nous venons de citer. Il faut en conclure que le livret abrégé ici comportait un épisode analogue que le compilateur a complètement supprimé, et dont il n'a conservé que la phrase finale pour conclure son incantation.

La relation de ce drame avec le *Texte de Sabacon* (5) montre que son auteur s'était inspiré d'une pièce fort ancienne. À y

(1) C'est-à-dire Seth. — (2) Littéralement : *dans ta misère*. —
(3) Littéralement : *fait tes blessures*. — (4) Cf. plus loin, p. 239. —
(5) *La Revue du Caire*, I, p. 298.

regarder de plus près, tout porte même à croire qu'il n'en avait fait qu'une adaptation, une sorte de démarquage. Le fait essentiel, que Seth avait contrevenu aux ordres du Seigneur des dieux en revenant en Égypte, n'y est pas invoqué et, dans sa sentence, Gheb n'y fait pas allusion. Le dieu prononce exactement les paroles qui auraient convenu au premier jugement. Pourtant le détail nouveau du rejet de Seth en Asie est révélateur : il prouve que la pièce se jouait contre des envahisseurs asiatiques. Il se peut d'ailleurs fort bien que cette allusion implicite à un retour offensif de Seth ait d'abord suffi à la satisfaction patriotique du public, sans avoir été ni ouvertement formulée, ni scéniquement exploitée. Dans ce cas la pièce du cycle de Gheb serait la plus ancienne. Ce serait son succès qui aurait inspiré à certains auteurs les développements plus explicites contenus dans les pièces du « cycle de Rê-Harakhthès ».

Nous en connaissons une première par un épitomé (1) analogue à celui de la pièce du cycle de Gheb, c'est-à-dire composé par citations de certaines répliques et résumés d'indications scéniques. Le début en a disparu. Dans cette pièce, ce n'est pas Horus lui-même qui porte plainte, mais Isis qui le fait en son nom : sans doute le dieu y apparaissait comme un enfant, et non plus comme un adolescent. La partie conservée commence par l'indication scénique qui introduisait les paroles de la déesse :

ISIS lance sa voix vers le ciel, elle fait monter ses paroles vers l'Horizon (2).

Tourne ton visage vers moi, ô Seigneur des dieux : voici qu'on a contrevenu à ton ordre !

(1) Papyrus 3129 du Louvre, colonne C, lignes 36-41. SCHOTT, *Urkunden mythologischen Inhalts*, Leipzig 1929, p. 24-27. Sur ce que nous entendons par épitomé, cf. plus haut, p. 54, note 2.

(2) Cf. *La Revue du Caire*, novembre 1941, p. 52, note 2.

Je suis Isis, la fille de ta fille (1). Vois, celui qui m'avait dépouillée de mes biens, Typhon, est revenu à ses errements (2) : c'est un grand malheur pour le lieu où il se trouve ! Il a prémédité de s'emparer par violence, il a oublié le respect dû à Ta Majesté. Il a attaqué l'Égypte à ton insu. Il n'en a certainement pas reçu l'ordre.

Les dieux mettent tous leurs mains sur leurs têtes (3). Les dieux font silence absolu en écoutant l'appel d'Isis, la plainte de la Grande Magicienne.

THOT. *Il parle aux dieux et il transmet les paroles du Grand Dieu.*

Alors SA MAJESTÉ. *Elle dit.* — Seth ne restera pas en Égypte puisqu'il n'en a pas reçu l'ordre.

Ta part est le désert (4), ô misérable ; ce n'est certes pas l'Égypte, car l'Égypte est à Horus pour l'éternité. L'Égypte lui appartiendra à jamais, selon l'ordre que j'ai fait autrefois.

Alors THOT. *Il dit.* — Maudis-le de ta propre bouche, car tu es son seigneur !

LE GRAND DIEU. *Il le maudit de sa propre bouche.*

Thot le maudit par ses sortilèges et la Grande Magicienne (5) par son incantation.

Le caractère abrégé de tout le passage saute aux yeux, et en même temps le procédé employé par le compilateur. On est même en droit de se demander si les discours conservés ne le sont pas eux-mêmes en abrégé, par un choix de quelques phrases typiques qui en indiquent seulement le sens général. Supposition d'autant plus plausible que des tirades du même drame, insérées ailleurs *in-extenso*, sont d'un style oratoire beaucoup plus prononcé.

(1) Isis était en réalité, par sa mère Nout et sa grand-mère Tefnout, l'arrière-petite-fille de Ré-Harakthès. Cf. plus haut, p. 224, note 4.

(2) Littéralement : à sa manière.

(3) En signe de désolation.

(4) *dšrt*, la *contrée rouge*, c'est-à-dire le désert qui borde l'Égypte des deux côtés.

(5) Isis.

C'est d'abord l'appel de Thot à Rê-Harakthès (1) pour lui transmettre la requête d'Isis et exposer ses griefs contre Seth. L'exorde en est un morceau de large prose, un peu déclamatoire, mais non sans grandeur. Avec les accusations contre Seth, cette prose fait place à des distiques qui se succèdent comme les couplets d'une cantilène.

Ô Rê-Harakthès, Seigneur unique et sans égal, qui commande et il se fait suivant ses paroles, de la bouche de qui ce qui sort ne revient pas en arrière (2), souviens-toi de ce que tu as ordonné en faisant la loi que tu as imposée à la conduite des hommes, au statut des dieux et au conseil du roi en son palais, et de la charte que j'ai faite (3) par ordre du seigneur Atoum en donnant l'Égypte à Horus et le désert à Seth, lorsqu'on leur a partagé les territoires : haïr la violence, aimer la justice et mettre le fils sur le siège de son père.

Or vois, le misérable Seth est arrivé sur ses chemins. Il est revenu pour piller de sa main. Il a projeté de rapiner de force, comme cela s'était produit autrefois, en détruisant les cités (4), en ruinant leurs sanctuaires, en jetant le tumulte dans les temples,

Il a commis le crime, il a recommencé le mal,
il a suscité des émeutes à nouveau.

Il a jeté le malheur dans le grand sanctuaire de Memphis (5),
il a fomenté la révolte dans Memphis (6).

(1) Papyrus 3129 du Louvre, colonne C, lignes 20-36. SCHOTT, *Urkunden mythologischen Inhalts*, Leipzig 1929, p. 16-25.

(2) Cf. Isaïe, LV, 11 : « Ainsi en est-il de ma parole qui sort de ma bouche : elle ne revient pas à moi sans effet. »

(3) *irt-n-i*. Le compilateur, après avoir détaché ce passage de son contexte pour le faire réciter au magicien, a remplacé le pronom *i* par **ḥ**, nom de Thot aux basses époques; mais, remis dans la bouche du dieu, le texte exige la restitution du pronom de la première personne.

(4) Littéralement : *les places*.

(5) *T'nt*, le temple consacré à Ptah, Sokaris et Osiris.

(6) *'nh-t'wy*, quartier de Memphis, entourant le grand temple de Ptah et les enclos des arbres sacrés du nome.

Vois aussi, il a pénétré dans le Sérapéum de Memphis (1),
il a jeté le malheur dans le temple d'Épet (2).

Il a coupé l'arbre sacré de Saôsis (3),
il a pêché des poissons dans le Grand Lac (4).

Il a chassé les animaux, il a pris au filet les volailles
dans le temple de Celui qui préside aux maisons (5).

Il a marché à grands pas dans Het-Wéb (6),
sa voix a retenti auprès de l'Ennéade des dieux.

Il a fomenté la guerre, il a jeté le tumulte
auprès des dieux de Ménésowet (7).

Il a recommencé de commettre un grand forfait
sur les rivages de This (8).

Il a jeté le tumulte dans Busiris ;
la ville et le nome de Mendès sont dans la désolation.

Il a envahi le Sérapéum de Mendès (9),
il a vociféré dans ses murailles.

Il a emporté l'arbre sacré de Saïs de Neith (10) ;
il a causé la misère dans la bijouterie du temple.

Il a suscité des émeutes dans le cimetière (11)
et le massacre dans la ville de Kherâha (12).

(1) *tpht-d't*, le Sérapéum et le bosquet sacré de Memphis.

(2) La déesse hippopotame.

(3) Déesse d'Héliopolis.

(4) Le Grand Lac est un des noms du Lac Moeris ; mais de nombreux bassins de temples s'appelaient également ainsi. Il est vraisemblable qu'il s'agit ici d'une piscine sacrée d'Héliopolis.

(5) Horus de Chemmis, cf. plus haut, p. 225, note 1.

(6) Le « Château-Pur », localité non identifiée.

(7) Peut-être un sanctuaire des environs d'Héliopolis.

(8) C'était en effet à Nedit, près d'Abydos, dans le nome de This, que Seth avait assassiné Osiris.

(9) *Ht-b'w*, « Le Château des Esprits ».

(10) Ainsi nommée pour la distinguer d'Assiout, dont le nom ancien s'écrivait et se prononçait d'une façon à peu près semblable.

(11) *Imht*, nécropole du Vieux-Caire.

(12) La Babylone d'Égypte des historiens grecs, sur l'emplacement actuel du Vieux-Caire.

- Il a introduit ce qu'Atoum abomine
dans le temple de l'Ennéade des dieux.
- Il a provoqué la guerre, il a jeté le tumulte
dans le temple d'Amon le Grand dans la nécropole.
- Il a prémédité la guerre, il a fait naître les conflits
dans le temple de l'Esprit de l'Orient (1).
- Il s'est rendu à Saft-el-Henneh (2), il a parcouru le district
de Chenen (3),
il a fait du dégât au jujubier sacré dont la verdure est la
prospérité du pays.
- Il a envahi le bosquet sacré de Saôsis
où se trouve l'acacia en qui sont la mort et la vie.
- Il a voulu manger du chat sacré
à la face de sa mère Bastet.
- Vois aussi, il s'est nourri de muge
dans les cités de l'Esprit de l'Orient (4).
- Il est parti en expédition contre la nécropole thébaine
à la face de Rê qui est au ciel.
- Il s'est régalé de bélier
dans le temple d'Amon le Grand.
- Il a porté la main sur la plante sacrée (5)
à la face du Bélier de Mendès.
- Il a fait un massacre de peuple à Busiris
à la face d'Onnôphris le justifié (6).

(1) L'expression « l'Esprit de l'Orient », on le verra plus loin (p. 241), désigne Sopedou, le dieu du Delta oriental dont le centre de culte était Saft-el-Henneh.

(2) *ht-nbs*, « Le Château du Jujubier ».

(3) Canton qui n'est pas encore localisé, mais qui est à chercher aux environs de Saft-el-Henneh.

(4) Les villes du XX^e nome de Basse-Égypte dont Sopedou était le dieu.

(5) La plante *mnhp*, dont l'identification n'est pas faite. Son nom indique que c'était un aphrodisiaque.

(6) Osiris.

Il s'est régalé de poisson-*abdou*, il a mangé du muge
dans la Grande Salle d'Héliopolis.

Il a supprimé le service, il a volé les offrandes
au palais du Seigneur unique et sans égal.

On murmure dans son palais contre tous les dieux ;
il n'y a personne qui rende le culte au moment voulu.

Il a chassé le faucon, il a pêché les poissons-*itenou*
à la face de Chou et de Tefnout.

Vois aussi, il a pris au lasso le bœuf Apis
à la face du Créateur des êtres.

Il a épuisé le lait de la vache nourricière d'Horus,
il a chassé la vache sacrée, mère du dieu.

Il a supprimé le service du Lac des arbres-*temou*,
il a asséché le lac de la Vache sacrée.

Il a conçu le projet de se poser en brigand et il veut s'imposer
par lui-même. Le malheur commence à l'endroit où il se trouve.
C'est le renversement de ce que tu as ordonné !

Ce réquisitoire de Thot était certainement un morceau de
choix puisque le compilateur du temple d'Abydos, au lieu de
l'abrégé comme le reste du drame, l'a inséré *in-extenso* dans
son recueil. Avouons pourtant qu'il a perdu pour nous le
plus clair de son intérêt et que nous serions presque tentés
de le déclarer plat et redondant.

C'est que, d'abord, nous n'en pouvons saisir toutes les
allusions, les interdictions sacrées des différents temples et
des différentes villes nous étant à peu près inconnues. On
savait, par exemple, sur la foi de Plutarque (1), de Diodore (2)
et d'autres témoignages (3), que la petite île de Biggeh,

(1) *De Iside*, 20.

(2) I, 22.

(3) Réunis par JUNKER, *Das Götterdekret über das Abaton*, Vienne
1913, p. VII.

proche de Philæ, était un sol sacré, sur lequel aucun pas humain ne devait s'aventurer, aux abords de laquelle la pêche et la chasse étaient interdites et dont l'air même ne devait être troublé par aucune voix ni aucun son, car il ne fallait pas risquer de réveiller Osiris qui, suivant une légende locale, y dormait son dernier sommeil. Strabon (1) relate le même interdit pour le temple d'Osiris à Abydos. Mais c'est le passage que nous venons de traduire qui révèle incidemment, et sans en donner les raisons qui en fassent comprendre la gravité, qu'une semblable défense existait pour le temple de Het-Wèb et le Sérapéum de Mendès.

De plus, habitués que nous sommes à considérer la religion égyptienne par ses sommets, d'après les textes et les reliefs des sanctuaires, nous nous rendons mal compte de ce qu'elle était devenue pour le menu peuple, à qui l'accès des temples était pratiquement interdit et qui ne pouvait adresser sa dévotion qu'aux statues des pylônes ou aux animaux sacrés, les seuls dieux qu'on lui laissât approcher. Pour ces gens, dont la ferveur native était proverbiale dans tout le monde antique (2), la religion était faite de petites observances où ils mettaient tous leurs espoirs et de menues interdictions qu'ils entouraient de tout leur respect. Un grand-prêtre de Memphis ou de Thèbes pouvait estimer de moindre importance de pareils détails : pour le peuple, ils étaient l'essence même de sa religion, à laquelle il était passionnément attaché, qu'il ne pouvait souffrir surtout, sans en être profondément ulcéré, qu'un étranger vint insulter. Entendus des Perses, comme le reste du drame, les reproches adressés à Seth, qui peuvent nous sembler aujourd'hui si anodins, en étaient les traits les plus incisifs, ceux qui excitaient l'indignation populaire. Les

(1) XVII, 44.

(2) On a assez répété l'affirmation d'Hérodote (II, 37) que les Égyptiens étaient « excessivement pieux, plus que tous les hommes ».

plus efficaces aussi pour la propagande nationaliste : la fiction qu'ils empruntaient devait devenir rapidement de l'histoire pour l'opinion publique et contribuer à répandre dans le pays des légendes hostiles aux Perses, dont certaines ont eu la vie particulièrement dure.

Ainsi lorsque Hérodote visita l'Égypte en 450 avant notre ère, soixante-quinze ans après la conquête par les Perses et pendant leur domination même, ses informateurs lui racontèrent que Cambyse avait blessé à mort le bœuf Apis (1), forcé l'entrée des temples et souillé les statues des dieux (2), violé des tombeaux pour le plaisir de contempler les anciens morts (3) et brûlé la momie d'Amasis (4). N'ayant pas lieu de douter de ces faits qu'on lui affirmait de façon unanime, Hérodote en venait à conclure, non sans bon sens, que Cambyse devait avoir été un fou furieux (5).

Telle n'est pourtant pas du tout l'impression donnée par les monuments contemporains. Les textes qui couvrent la fameuse statue naophore du Vatican (6), consacrée par le médecin Oudjahorresné, racontent comment ce personnage initia Cambyse à la religion égyptienne, lui composa une titulature royale en hiéroglyphes, l'intéressa au culte de la déesse de Saïs et obtint de lui des mesures de bienveillance pour réparer, dans les temples de cette ville, des dégâts qui ne semblent pas avoir été plus graves que des dommages normaux de guerre et d'occupation ennemie. Ces actes de Cambyse furent au contraire d'une sage politique. Quant à l'Apis qui aurait été tué par Cambyse et, toujours d'après Hérodote, inhumé à son insu par les prêtres, les stèles trouvées par Mariette au Sérapéum de Sakkarah ne laissent pas de place

(1) HÉRODOTE, III, 29. — (2) *Id.*, 38. — (3) *Ibid.* — (4) *Id.*, 16.

(5) *Id.*, 38.

(6) Publiée et commentée le plus récemment par POSENER *La première domination perse en Égypte*, Le Caire 1936, p. 1-26.

pour son existence. Bien mieux, l'Apis mort à peu près vers ce moment, a été enseveli selon tous les rites dans un sarcophage en granit gris offert par le roi lui-même (1). Il faut en conclure qu'il courait en Égypte sur Cambyse, quelque soixante-douze ans après sa mort, des histoires malveillantes, hautes en couleurs comme de l'imagerie populaire, mais qui n'avaient rien de commun avec l'histoire véritable (2).

Un drame comme le *Retour de Seth* nous permet de découvrir une des sources de ces calomnies posthumes. Lorsque, pendant trois générations, des pièces représentées sur les parvis des temples avaient fait entendre leurs anathèmes contre Seth, l'envahisseur de l'Égypte, en qui tous les spectateurs s'étaient appliqués à détester Cambyse, et qu'elles lui avaient reproché, en les généralisant, tous les excès auxquels la soldatesque des Perses avait pu se livrer çà et là dans le trouble de la conquête, et d'autres encore, il était impossible que la légende n'ait pas pris la place de l'histoire dans l'esprit public. Dans le drame de cette époque dont nous étudions ici le texte, Seth est accusé, et d'une façon appuyée, d'avoir profané les temples et maltraité les animaux sacrés : il est significatif que ce fut précisément ce qu'Hérodote entendit raconter, à tort, de Cambyse. Gageons qu'il a existé d'autres drames de la même veine reprochant à Seth d'avoir violé des tombeaux et brûlé des momies.

Le second passage du *Retour de Seth* qui ait été conservé *in-extendo* est la malédiction de Rê-Harakthès (3), mentionnée à la fin de l'épitomé par une simple indication scénique.

(1) POSENER, *op. cit.*, p. 171-175.

(2) C'est, en d'autres termes, la conclusion tirée de l'examen des documents égyptiens contemporains par POSENER, *op. cit.*, p. 175 : « Le règne de Cambyse, tel que les textes de ce recueil nous le font connaître, paraît avoir été plus sage que ne l'ont prétendu les auteurs classiques. »

(3) Papyrus 3129 du Louvre, colonne B, ligne 48 à colonne C, ligne 3. SCHEFF, *Urkunden mythologischen Inhalts*, Leipzig 1929, p. 6-7.

C'est en réalité, comme cette didascalie l'indique, un anathème prononcé avec la participation de Thot et d'Isis. Il débute par une suite de distiques qui, en définissant le rôle et le caractère de Seth, constituent une sorte d'« hymne au diable » :

Arrière, ô ce rebelle de vil caractère,
de qui Rê a arrêté l'avance!

Combattant dans le sein (1), accomplissant le mal,
transgressant le droit chemin.

Aimant le combat, se plaisant au désordre,
refusant le respect (2) à plus ancien que lui

Créant le mal, excitant le malaise,
par hostilité au père de ses pères (3).

Méprisant les lois, agissant en bandit,
prêt à tuer et à voler.

Seigneur du crime, Prince du mensonge,
ô capitaine de brigands.

Se plaisant à désertter, haïssant la concorde,
outrecuidant parmi les dieux.

Fomentant la guerre, suscitant le meurtre,
ô Typhon qui créas la révolte.

Seigneur du larcin, se plaisant à la fraude,
maître en rapine pratiquant le vol.

Faisant l'iniquité, commettant le crime,
perpétrant des révoltes injustifiées!

La présence, au début d'un morceau conservé plus loin (4)

(1) D'après PLUTARQUE, *De Iside*, 12, Typhon était né avant terme par une brèche qu'il avait faite dans le sein maternel.

(2) Littéralement : *voilant son visage contre...*

(3) Rê-Harakthès.

(4) Papyrus 3129 du Louvre, colonne C, lignes 41-46. SCHOTT, *op. cit.*, p. 26-29.

dans la compilation magique, d'un distique semblable, caractérisé par le parallélisme interne du premier vers, permet de rétablir la suite :

Arrière, ô misérable rebelle, fils de Nout,
avec ses conjurés!

Revenu (1) pour nuire, rentré en mugissant,
pour qui tout ce qui se présente devant lui est un ennemi!

Rê même te maudit et tu tombes sous l'ardeur de sa flamme ; Thot t'ensorcelle par sa magie et il retourne contre toi ce que tu as fait ; Isis, la grande Magicienne, te vainc et elle te consume par ses incantations.

Tu n'existes plus. Ton nom n'existe plus.

Il n'y a plus personne qui prenne ta main (2). Ton plan ne s'est pas réalisé. Ta puissance n'est plus. Ton complot s'est retourné contre toi (3).

Tu n'approcheras plus de l'Égypte. Tu mourras en errant dans les pays étrangers. Tu ne pénétreras plus sur les Rivages d'Horus (4) : c'est sa part qu'on lui avait donnée.

On t'a exilé dans les pays étrangers. Ce serait l'horreur de Rê, l'horreur du grand dieu (5), s'ils voyaient que les dieux du Tribunal relâchent leur attention sur toi. Alors que les dieux de Saft-el-Henneh (6) t'abattent et que les dieux d'Horbeit (7) te frappent, après avoir mis tes méfaits devant toi, ta perversité contre toi, la malice de tes crimes contre toi!

(1) *wdb*, d'après la leçon du papyrus 10252 du British Museum.

(2) En signe d'accord, ou peut-être pour venir en aide.

(3) Littéralement : *ce que tu as comploté s'est emparé de toi*.

(4) L'Égypte.

(5) D'après l'indication scénique relative à Thot dans l'épitomé (p. 229), le grand dieu n'est autre que Rê lui-même. Il n'y a donc ici qu'un parallélisme d'expression.

(6) Chesem, capitale du XX^e nome de Basse-Égypte, à l'entrée de l'Ouady Toumilât, par où passait la route d'Asie.

(7) Cheden, l'ancienne Pharbaetos, capitale du XI^e nome de Basse-Égypte, le long du désert qui s'étendait vers l'Asie.

À ce point la malédiction est encore incomplète, car la punition dont Apophis est menacé n'est pas édictée jusqu'à son terme. On en trouve la fin en remontant dans le texte du papyrus jusqu'à la coupure faite un peu plus haut dans les litanies d'Apophis : le compilateur l'y avait insérée (1) pour conclure, en la soudant à ce qui précède, une conjuration indépendante.

Tes brigandages seront mis devant Rê, tes iniquités rapportées au grand dieu (2). La grande Ennéade des dieux délibérera à ce sujet et Thot prononcera la sentence. Ils évoqueront tes iniquités et répéteront le mal que tu as fait. Ils te condamneront au feu.

C'est la première version, courte et incisive comme une sentence juridique, de la malédiction de Rê. Elle se termine, comme de style, par une imprécation, pour le cas où Seth essaierait d'en éluder les effets et où la Cour des dieux, une fois encore, ne prendrait pas garde à ses agissements et le laisserait passer. Les dieux de la frontière orientale de l'Égypte sont seuls mandés pour l'arrêter, car Rê ne paraît pas supposer que Seth puisse venir d'ailleurs que d'Asie, où il le relègue, conformément au thème à clef de la pièce.

Aussitôt après et sans transition, la compilation reprend le même sujet sous une forme amplifiée (3). Les idées — et même les termes — en sont à peu près équivalents, avec la particularité que le passage du début a été développé en conclusion. Mais ce qui diffère le plus est la teneur de

(1) Papyrus 3129 du Louvre, colonne C, lignes 3-4. SCHOTT, *op. cit.*, p. 8-9.

(2) Ce parallélisme d'expression, relevé quelques lignes plus haut (p. 238, note 5), prouve l'unité de rédaction des deux fragments que nous rapprochons ici.

(3) Papyrus 3129 du Louvre, colonne C, lignes 46-54. SCHOTT, *op. cit.*, p. 30-35.

l'imprécation. Seth n'est pas censé pouvoir venir seulement d'Asie. Ce sont maintenant les dieux des quatre points cardinaux de l'Égypte qui sont alertés contre lui, dans l'ordre traditionnel qui veut que l'orient soit cité le dernier. Seulement le passage relatif à celui-ci est un peu plus étendu que les autres.

Osiris Khentamentiou (1), le grand dieu, seigneur d'Abydos, est justifié. Son fils Horus se lève comme roi. Le Saïd lui appartient, le Delta lui obéit : les Rivages d'Horus (2) sont à lui pour sa part.

On t'a banni à l'étranger. Que les grands dieux te surveillent ! Tu ne viendras plus, tu ne descendras plus en Égypte, par ordre de la Majesté de Rê !

Si tu viens du sud, ce dieu, seigneur de crainte et grand d'épouvante, Chnoum-Rê, seigneur de la cataracte, te repoussera. Son fils chéri, seigneur d'Éternité, Chou qui domine la rive (3), se lèvera au-dessus d'Éléphantine pour écarter les rebelles de l'Égypte. Satis (4), grande dans sa flamme, s'avancera contre toi : elle consumera ton corps par sa chaleur.

Si tu viens du nord, les dieux du nord te repousseront. Amon l'Ancien te capturera, le Sublime d'aspect à Hesma'et (5). Mout s'avancera contre toi, furieuse pour son fils (6), brûlante à cause de celui qui est issu d'elle.

Si tu viens de l'ouest, les dieux de l'ouest te repousseront : le grand Ha (7), seigneur de l'Occident, Sopdou, seigneur de

(1) Osiris comme roi des morts.

(2) L'Égypte.

(3) Titre d'une forme du dieu Chou, adorée sans doute dans l'île d'Éléphantine.

(4) Déesse de la cataracte, parèdre de Chnoum.

(5) Localité non identifiée du Delta, où l'on adorait, d'après ce texte, une triade composée d'Amon l'ancien, de Mout et d'un Khonsou assimilé à Horus.

(6) Horus, souverain légitime de l'Égypte, à qui Khonsou devait être assimilé.

(7) Dieu du désert libyque, représenté avec le signe des montagnes au-dessus de la tête.

l'Orient à Iati (1) et le grand dieu (2) qui préside à Edfou (3).

Si tu viens de l'est, les dieux de l'est te repousseront. Sopdou (4), seigneur de l'Orient, le grand dieu qui frappe les pays étrangers et écrase les Bédouins, l'Esprit de l'Orient, l'Horus de l'Orient, le Prince seigneur du triomphe, te réduira à néant et la grande Khenset (5) te capturera. Sa flamme s'emparera de ton corps. L'Éphèbe sacré s'avancera contre toi, issu de l'Orient, Horus seigneur de la Perruque (6), qui préside au canton de Chenen (7).

Tu ne viendras plus, tu n'existeras plus. Ton âme n'existera plus, ton nom n'existera plus. Ta noblesse n'existera plus, ta puissance n'existera plus. Horus a prévalu contre toi pour toujours et il recommencera à t'enchaîner à jamais.

Vois, Osiris le Prince (8) était roi des Rivages (9). Son fils Horus restera sur son trône. La royauté d'Horus sera éternelle et le principat d'Horus durera toujours. Sa mère Isis, son cœur est joyeux ; la grande Ennéade des dieux s'en réjouit.

Aussi longtemps que le seigneur Atoum durera en son horizon, aussi longtemps Osiris justifié sera Roi des vivants (10).

(1) Localité non identifiée, située d'après ce texte sur la rive gauche du Nil, — ce qui ne l'empêchait pas de renfermer un temple consacré à Sopdou, le dieu du Delta oriental.

(2) Horus, comme l'exprime explicitement le papyrus 10252 du British Museum.

(3) Littéralement : *le Château du Faucon*, une des nombreuses appellations du temple d'Horus à Edfou. On le voit, la garde divine de l'Égypte était constituée, du côté de l'ouest, par des sanctuaires échelonnés sur toute la longueur de la Vallée.

(4) Dieu de Saft-el-Henneh, représenté sous l'aspect d'un Asiatique barbu portant deux hautes plumes sur la tête.

(5) Épouse de Sopdou, représentée le plus souvent comme une Hathor.

(6) Horus enfant porte généralement, dans ses représentations, une tresse au-dessus de l'oreille. La forme particulière du dieu dont il s'agit ici était sans doute caractérisée, sinon par une perruque spéciale, du moins par une coiffure semblable à celle des autres dieux.

(7) Région du Delta oriental, non identifiée.

(8) Osiris pendant sa vie mortelle.

(9) L'Égypte, ensemble des terres cultivées sur les rives du Nil.

(10) Euphémisme pour désigner Osiris comme roi des morts.

Le passage puisé dans le livret du *Retour de Seth* s'arrête ici. Le reste du paragraphe n'est qu'une surcharge du compilateur.

Ainsi celui-ci a cousu bout à bout dans sa rédaction deux versions de la malédiction de Rê, puisées évidemment dans des manuscrits différents. S'il faut décider laquelle des deux finales appartient au drame dont ce même rituel d'Abydos a déjà restitué l'épitomé et le réquisitoire de Thot, il est évident que c'est la première. Sa suture textuelle avec le dernier distique du réquisitoire (1) s'expliquerait mal en toute autre hypothèse ; de plus le second morceau fait au dieu Osiris une place qu'il n'a nullement dans les éléments précédemment identifiés. La seconde finale est donc celle d'un autre drame du *Retour de Seth*, auquel le compilateur du rituel d'Abydos n'a fait que cet emprunt.

CONCLUSIONS.

On ne pouvait s'attendre à ce qu'une enquête entreprise pour retrouver les restes démarqués du théâtre égyptien au milieu des recueils religieux ou magiques aboutît du premier coup à des résultats abondants.

Dans un pays où il s'écrivit tant de chapitres religieux et d'incantations magiques, les compilateurs avaient en effet à leur disposition des sources plus normales que la littérature de théâtre et ce n'est que fortuitement et par exception qu'ils ont été amenés à y chercher leur bien. D'autre part les débris dramatiques, s'ils existaient, ne pouvaient être *a priori* ni très nombreux, ni fort caractérisés, sinon ils auraient déjà forcé l'attention des égyptologues. Enfin on ne pouvait prétendre déceler, dans une première exploration, tous les fragments de

(1) Cf. plus haut, p. 238.

littérature dramatique dissimulés dans ces recueils. Il fallait même s'astreindre à ne recueillir, pour la bonne méthode (1), que des matériaux d'un caractère indiscutable.

Pourtant, si préliminaire qu'elle soit, cette enquête aura apporté un appoint appréciable à ce que l'on savait déjà du théâtre égyptien.

Le *Texte de Sabacon* avait permis de reconnaître qu'il existait dès l'Ancien Empire des livrets de metteurs en scène, qui exposaient au long le scénario sous forme de récit, avec des notes pratiques mises en regard de résumés des répliques d'acteurs (2). Le texte de *La naissance et l'apothéose d'Horus* (3), qui remonte à la fin de la même période, prouve qu'il y avait aussi dès cette époque, comme contre-parties, des livrets d'acteurs donnant *in-extenso* la teneur des répliques, et comportant de brèves indications scéniques ou didascalies. Les drames égyptiens, lorsqu'ils étaient de véritables œuvres littéraires, pouvaient donc être entièrement écrits.

D'autre part on peut désormais citer, par fragments plus ou moins étendus de leurs livrets d'acteurs, un certain nombre de drames sur les sujets suivants : *La naissance et l'apothéose*

(1) En appliquant des critères tirés de textes indiscutablement dramatiques à des morceaux auxquels ces critères s'appliquent avec une certaine évidence. Le butin ainsi ramassé servira à perfectionner ces critères et à étendre les investigations. Ainsi il y aura lieu d'étudier de plus près, en particulier, toutes les formules magiques commençant par la déclaration : Je suis tel ou tel dieu, si fréquente dans les Textes des Sarcophages et le Livre des Morts. On a vu au cours de cette étude que ce moyen de présentation était de style au théâtre, dans les prologues, et qu'il a été plusieurs fois le motif de l'introduction de ces textes au milieu de formules magiques dont c'était également un des *incipit* préférés. Si donc, à la suite d'un début de ce genre, il se trouve un développement plus oratoire que magique, convenant mieux à la scène qu'à l'œuvre de sorcellerie, on aura des chances de se trouver en présence d'un morceau dramatique

(2) *La Revue du Caire*, 1, p. 297-299.

(3) *Ibid.*, novembre 1941, p. 45-59.

d'Horus (1) pour l'Ancien Empire ; *La déroute d'Apophis* (2), pour le début de la XVIII^e dynastie ; enfin, d'après des écrits compilés au déclin de la civilisation égyptienne, mais dont les sources peuvent être beaucoup plus anciennes, *Le combat de Thot contre Apophis* (3), *Horus piqué par un scorpion* (4), *Isis et ses sept scorpions* (5) et *Le retour de Seth* (6).

Toutes ces pièces — les unes en prose, les autres en vers, d'autres en un mélange de prose et de poésie — étaient tirées du répertoire mythologique, en ce sens que des dieux en étaient les héros. Mais, dans ce champ commun, les tendances les plus diverses se donnaient libre cours. Tandis que certains dramaturges ne redoutaient pas d'exprimer des spéculations de haute théologie, comme dans la finale du *Combat de Thot contre Apophis*, d'autres, on l'a vu au courant des commentaires, puisaient plus volontiers leur inspiration dans le folklore ; d'ailleurs ni ceux-ci ni ceux-là ne se faisaient scrupule d'innover en matière de mythologie : ils allaient jusqu'à imaginer de nouveaux mythes, comme celui du *Retour de Seth*, fussent-ils plus ou moins en contradiction avec l'enseignement officiel (7). Cette liberté, plus grande pour le fond qu'on ne

(1) *La Revue du Caire*, novembre 1941, p. 45-59. — (2) *Ibid.*, p. 59-68. — (3) *Ibid.*, décembre 1941, p. 191-198. — (4) *Ibid.*, p. 204-206. — (5) *Ibid.*, p. 198-204. — (6) Plus haut, p. 222-242.

(7) En effet les souverains étrangers, en montant sur le trône d'Égypte, adoptaient un protocole royal et bénéficiaient sans doute des rites de couronnement, qui faisaient d'eux des successeurs légitimes d'Horus. Pour les Égyptiens, Cambyse régnant était devenu « l'Horus Smataoui (*Celui qui réunit les Deux-Terres*), Roi du Midi et du Nord Mésouliré (*descendant de Ré*), Fils de Ré Cambyse ». On leur accordait même le privilège de la théogamie, témoin la fable rapportée par un bon nombre d'auteurs classiques, qu'Alexandre aurait été le fils direct de Zeus-Ammon ; le dieu aurait approché sa mère sous les apparences d'un serpent gigantesque. Ou, pour le moins, on inventait une histoire qui ménageait l'amour-propre national en sauvegardant la légitimité. Ainsi Cambyse, selon des prétentions égyptiennes contre lesquelles Hérodote (III, 2) s'inscrit en faux au nom de l'histoire, aurait été en réalité petit-fils d'Apriès par sa mère Nitétis.

l'eût jamais imaginée *a priori*, se manifestait également dans la forme.

Il faudrait être encore dupe de la vieille illusion d'une culture égyptienne « hiératique » dans toutes ses manifestations pour s'étonner de constater combien cette appellation de drames religieux couvre en réalité de genre divers épanouis sans contrainte. À côté de pièces historiques à grand spectacle comme *La naissance et l'apothéose d'Horus* (et, autant que nous pouvons le reconstituer, *Le combat de Thot contre Apophis*), *Isis et ses sept scorpions* est une moralité et *La déroute d'Apophis* une franche comédie. Quant au *Retour de Seth*, c'était une pièce de propagande politique d'une virulence et d'une audace telles que, de nos jours, aucune censure du monde, en pays occupé, n'en tolèrerait l'équivalent.

Étienne DRIOTON.

BASMA LA LIBANAISE.

Dans la région septentrionale du Liban, où la nature a conservé sa grâce primitive, la petite ville de Bahannas s'accroche au flanc d'une montagne calme et paisible, qui surplombe une large vallée en pente douce, égayée par des couleurs éclatantes qui se marient harmonieusement...

A l'extrémité orientale de la localité, sur un terre-plein, s'élève l'Hôtel du Nord, édifice qu'on voit de loin, vu sa hauteur, et dont les ailes s'ouvrent face à la brise, tel un aigle majestueux planant au-dessus de petits oiseaux.

Un jour du mois d'août, sur le soir, une automobile venant de Beyrouth s'arrêta devant l'Hôtel. Une jeune fille sauta à terre et dit, en riant d'une façon immodérée :

— On croirait que nous arrivons du désert... Ma tante, regardez l'automobile, sous sa poussière, on n'en distingue plus la couleur.

Le chauffeur descendit. Il secoua ses vêtements, essuya sa moustache poudreuse et commença à détacher les valises solidement cordées derrière la voiture.

La porte de l'auto s'ouvrit laissant passer la tête de la tante :

— Basma, dit celle-ci, pourquoi ne m'aides-tu pas à descendre ?

Personne ne répondit et ce fut en vain que la tante renouvela sa question. Furieuse, elle cria :

— Où es-tu, maudite fille ? Ne m'entends-tu pas ?

A ses hurlements, le chauffeur s'avança et lui tendit la main pour l'aider :

— Où est donc ma nièce ? lui demanda-t-elle.

— Elle est allée à la pièce d'eau pour se laver la figure.

Rouge de colère, la tante répéta :

— A la pièce d'eau pour se laver la figure... ?

Prenant appui sur le bras du chauffeur, elle descendit de l'auto et lança des regards de tous côtés en hurlant :

— Basma... Basma..., viens tout de suite.

Un homme, vêtu à l'européenne et coiffé d'un gigantesque tarbouche, s'approcha de la dame, d'un air obséquieux, et lui dit, en se frottant les mains :

— Madame est probablement Madame Sfeir..., votre lettre nous est parvenue depuis deux jours, et nous vous avons réservé la meilleure chambre de l'hôtel..., une chambre magnifique. Vous ne pourrez pas trouver la pareille dans tout le Liban... Pour la nourriture, Madame, vous pouvez être tranquille, nous procurons au cuisinier...

La dame l'interrompit et, lui montrant du doigt la direction du bassin, lui dit, au comble de l'irritation :

— Voyez... si vous ne rencontrez pas là-bas une petite fille mal élevée qui lance de l'eau sur les garçons. Tirez-lui les oreilles et amenez-la ici immédiatement.

L'individu considéra la dame avec stupéfaction, puis il courut vers la pièce d'eau. Et ce fut avec un gentil sourire et d'une manière aimable qu'il dit :

— La dame est en colère et vous prie de venir tout de suite.

Pour toute réponse, Basma le força à s'enfuir en faisant gicler de l'eau dans sa direction.

*
* *

Basma était une enfant de la montagne, qui avait poussé dans son vieux village, Douhour el-Merdj : son enfance avait été indépendante et joyeuse. A l'âge de dix ans, elle

était descendue avec sa tante à Beyrouth, où la famille avait l'intention de se fixer. Sa mère était morte, son père était parti avec des émigrants en Argentine pour gagner sa vie, sans trop savoir comment...

Les années avaient passé, l'enfant avait grandi, elle avait maintenant seize ans, mais l'existence citadine n'avait rien changé à son naturel. Ses yeux bleus avaient conservé la pureté des eaux limpides d'un lac, son visage rose, qui ne connaissait pas l'emploi du fard, montrait l'éclat des fleurs, sa voix riieuse avait le charme d'un roucoulement d'oiseau et sa démarche élégante évoquait la légèreté de la brise... Tout en elle était l'expression de la nature, d'une nature simple et émouvante.

Basma n'avait jamais quitté Beyrouth avant cet été-là. C'est alors que la tante avait jugé bon d'emmener sa nièce sur un sommet du Liban passer quelques semaines à l'Hôtel du Nord...

*
* *

Le lendemain de son arrivée, Basma quitta l'hôtel de très bon matin, pour respirer à pleins poumons l'air de la haute montagne, pour admirer les collines voisines ainsi que les vallées qu'elles dominent, spectacle d'une florissante séduction. Dès l'abord, son cœur tressauta comme si des remous s'agitaient au fond de son être... Elle retrouvait avec plaisir des parties oubliées d'elle-même.

Basma partit donc explorer la contrée, elle resta absente longtemps et rentra à l'hôtel avec une figure qui respirait la santé et la joie. Elle se jeta dans les bras de sa tante et lui dit d'une voix entrecoupée :

— Ma tante, je me suis promenée dans le pays... je suis allée partout.

Mais sa tante lui répondit sur un ton de sévère reproche :

— Seule ?

— Avais-je donc le devoir de me faire accompagner ? répliqua Basma sans désespérer. Est-ce que je ne connais pas tous ces coins depuis longtemps ?

Sa tante lui lança un regard inquiet et balbutia :

— Tu les connais depuis longtemps?...

Basma s'exprimait comme au cours d'un rêve, les yeux perdus au loin, ses lèvres esquissant un sourire énigmatique :

— En me promenant dans le bourg, dit-elle, je croyais me trouver dans mon village natal, Douhour el-Merdj... J'ai grimpé sur la colline, j'ai bu à la source, puis suis arrivée à la grand'place... Les vieillards fumaient leur narghileh, les jeunes gens coupaient du bois devant leurs demeures, les femmes préparaient le repas... Plus loin, je me suis mêlée à mes compagnes et nous avons couru à travers prés, d'une façon endiablée, on aurait dit une expédition guerrière... J'ai joui de toutes les merveilles de la vie, celles dont j'avais profité dès ma tendre enfance...

Basma se redressait de toute sa taille et disait avec un accent mélancolique :

— Ah ! ma tante... que je suis heureuse !

*
* *

Avant l'arrivée de Basma, l'hôtel bâillait d'ennui : quelques estivants se tenaient assis, un livre ouvert à la main, les yeux dirigés par instants aux limites de l'horizon ; d'autres, plus casaniers, se réunissaient pour boire du raki...

Dès que cette jeune fille apparut, l'atmosphère devint plus vibrante, l'hôtel s'éveilla, plein de cris et de rires, les visages montrèrent de l'énergie, les yeux brillaient de joie. On vit arborer des pantalons blancs et des chemises de sport, ouvertes sur la poitrine et aux manches courtes : c'était un défilé sans fin.

... Cette fièvre se développa et gagna la localité et ses alentours. Chaque jour, Basma partait en compagnie de ses amies et de leurs camarades, à pied, ou montés sur ces ânes rouges de la campagne, sans mors. Ils parcou-

raient le pays, traversaient les jardins et les fourrés environnants, en chantant, riant et criant. Partout où ils passaient, ils laissaient les restes encore incandescents de l'incendie qui les embrasait...

La région préférée de Basma était celle de Santorin, à une heure de marche de Bahannas, une bourgade, si l'on peut dire, puisqu'elle comprenait quatre chaumières. Tout près de là on voyait un paisible monastère entouré d'un gracieux verger.

A Santorin même, Basma avait fait choix d'un rocher immense, dont la masse se dressait à pic, bravant d'un air insolent la vallée qui tombait en précipice. La jeune fille s'y rendait souvent avec ses amies, se juchant tout en haut, comme narguant le danger. Elle s'y perchait pour écouter avec une joie enfantine l'écho des bruits qui se répercutaient en différents tons sur les flancs de la montagne...

A l'extrême bord, Basma se cramponnait à une de ses amies, admirant avec une émotion redoublée le paysage qui se déroulait à ses pieds. Et, dans un perpétuel sourire, elle déclarait à cette amie :

— C'est vraiment une impression étrange que cette envie de se jeter au fond.

L'amie la regardait avec étonnement, tout en reculant ses jambes avec précaution, et faisait semblant de rire :

— En vérité, ce serait une belle mort... mais, pour ma part, je n'en ai nul désir.

*
* * *

Les jours s'écoulèrent... Basma et ses camarades menaient une vie joyeuse et simple au milieu d'une nature accueillante.

Un soir, les étrangers en villégiature à l'hôtel, — et parmi eux Basma, — étaient, comme à l'ordinaire, réunis fraternellement sur la grande terrasse de l'hôtel, racontant des histoires, se lançant des calembours en attendant

la nuit, lorsque le patron arriva leur annoncer la venue d'un nouveau client...

C'est alors que parut un jeune homme brun, élégamment vêtu, à la démarche aisée, au visage sympathique. Il s'inclina devant l'assemblée :

— Je me présente moi-même, dit-il... Joseph Fakhouri, Libanais d'origine et d'éducation, puis citoyen de l'Amérique du Sud, qui va passer quelques jours au sein de la belle société de votre hôtel...

— Enchantés, répondit-on d'une seule voix...

— Monsieur Joseph Fakhouri, crut bon d'ajouter le patron, n'est pas un homme ordinaire, c'est un grand artiste qui charme les cœurs par ses chants et par les mélodies qu'il tire de sa mandoline...

Après dîner, une soirée fut donnée en l'honneur de l'artiste. Les estivants se réunirent dans le grand salon et formèrent cercle pour sabler le champagne offert par l'hôtelier. Les lampes furent éteintes, sauf une seule, dans un coin retiré, qui procurait une clarté discrète... Joseph Fakhouri parut soudain au milieu du cercle, comme un génie sorti de terre, et la salle crépita sous les applaudissements. Il était vêtu d'une somptueuse robe libanaise, en soie et velours, et ses yeux étincelaient dans l'obscurité. Il salua avec grâce et, accordant son instrument, se prépara à chanter. Dans l'assistance, ce fut un silence religieux. Quelques secondes plus tard, s'élevait un chant doux et plein de charme, d'une voix qui s'enfla peu à peu, soutenue par les accords de la mandoline, qui tantôt accompagnait, tantôt répondait avec une exquisite harmonie... C'étaient des airs libanais, que chantaient autrefois les gens de la montagne : les paroles évoquaient la nostalgie du sol natal et rappelaient les légendes du plus lointain passé. Une simplicité naïve les animait...

Basma était devenue très attentive et ses yeux ne quittaient pas l'artiste. Elle percevait comme un attouchement de doigts magiques qui pinçait ses artères et se

répandait jusqu'à son cœur : elle se sentait envahir par une amère tristesse qu'elle n'avait jamais éprouvée de sa vie...

Ce fut un tonnerre d'applaudissements. Basma, réveillée en sursaut, en fut effrayée et examina l'entourage. Il lui avait semblé qu'elle se trouvait au haut d'une colline élevée, entourée de pins séculaires, et que, dans un ravissement tranquille, elle écoutait une voix céleste qui chantait pour elle les mélodies ancestrales. Puis une force inconnue l'avait soudain transportée au milieu de cette société bruyante et agitée...

Tous se levèrent comme un seul homme pour présenter de chaleureuses félicitations à Joseph Fakhouri et l'inviter à continuer. Seule Basma s'abstint, restée assise dans un silence têtue, ressentant une terreur subite dont elle ne pouvait démêler la cause.

L'artiste recommença et Basma retrouva le fil de son rêve, sa colline ombragée et ces accents qui l'envoûtaient.

Lorsque la soirée musicale fut terminée et qu'on ralluma les lampes, tout le monde s'enquit de Basma qui avait disparu... La jeune fille s'était réfugiée dans sa chambre, prostrée au creux d'un fauteuil proche de la fenêtre, face à la nuit opaque qui s'étendait devant elle, le regard sur l'infini, prêtant l'oreille aux vieux airs des aïeux, que lui fredonnait cette voix ensorceleuse.

Par intermittences, un visage brun souriant lui apparaissait avec des yeux grands ouverts qui lui infusaient une chaleur communicative. Basma en tremblait de joie, comme grisée, et fermait les paupières pour chasser cette vision... Mais impossible... le visage était toujours là tout près d'elle...

Les minutes passèrent et Basma restait immobile... Au lever de l'aurore, les songes des ténèbres furent dispersés par les rayons du soleil. Basma alla se reposer sur son lit, se remémorant ce qu'elle avait vu et entendu au cours de la nuit.

*
* * *

Le lendemain, les habitants de l'hôtel remarquèrent pour la première fois que Basma ne venait pas au rendez-vous habituel... Peu avant le déjeuner on la vit arpenter le salon à pas lents, mal assurés, avec un visage altéré et il y avait de l'inquiétude dans ses yeux. Tout le monde se précipita pour prendre de ses nouvelles. Dans le dessein de se montrer telle qu'on avait l'habitude de la voir, elle montra une figure détendue et s'exprima en se forçant à rire :

— Que diriez-vous, mes amis, d'une promenade à ...

Mais elle vit Joseph Fakhouri pénétrer dans le salon et elle se dirigea vers le groupe qui l'entourait, en proie à une vive agitation.

Tous s'étaient aperçus en effet de l'entrée de l'artiste : ils allèrent lui dire bonjour et l'amènèrent à Basma pour le lui présenter. Joseph s'inclina devant elle et lui serra la main. La tête baissée, la jeune fille murmura quelques paroles incompréhensibles...

Au plus vite, elle avait regagné sa chambre et toute tremblante, s'était assise. Lorsqu'elle se fut un peu reposée, elle se leva en colère et se mit à arpenter sa chambre en tous sens, tout étonnée de son cas... A quoi rimaient ce trouble et cette angoisse ? Pourquoi avait-elle tantôt envie de pleurer, tantôt envie de rire ? Quelle était l'importance de ce Fakhouri qui, dès qu'il l'approchait, était pour elle un élément de souffrance qui la laissait inerte, sans forces ? Qu'avait-elle ? Elle sentait qu'elle avait à se plaindre de quelque chose, mais de quoi ?

Sa tante entra à cet instant et Basma courut à elle :

— Ma tante... ma tante...

Elle s'était jetée dans ses bras toute tressillante de sanglots désespérés.

*
* *

Les jours qui suivirent ne calmèrent pas, au contraire, les alarmes de Basma, toujours repliée sur elle-même : elle gardait la chambre la plupart du temps, confinée près de sa fenêtre, perdue dans ses rêveries...

Les concerts nocturnes de Joseph Fakhouri se succédèrent : Basma y assistait à l'écart, dans un coin obscur, elle écoutait le chant les yeux fermés, l'esprit tourmenté...

Parfois, à la fin, Joseph Fakhouri, s'approchait de Basma pour la saluer, comme il le faisait pour quelques amis. Basma lui souriait avec une certaine réserve, mais soudain sa figure s'empourprait et elle courait dans sa chambre pour s'étendre sur le lit toute frissonnante...

Son changement d'allure excita la curiosité des clients de l'hôtel : comment cette jeune personne, vive et enjouée, dont l'entrain excitait tout le monde, s'était-elle muée en une petite fille sauvage, qui détestait la société et fuyait tout contact du monde...

La tante devint inquiète et redoubla sa surveillance. Les relations de la jeune fille et de Joseph Fakhouri se bornaient à des échanges de saluts et aux politesses d'usage...

Enfin arriva le moment du départ de l'artiste et l'on annonça à l'hôtel qu'il y aurait un concert d'adieu : le salon fut comble, car quelques habitants de la localité s'étaient joints aux auditeurs de chaque soir.

Basma s'y rendit vêtue d'une robe bleu ciel, qu'elle n'avait jamais mise et qu'elle avait préparée pour une fête. Elle avait adopté une nouvelle coiffure très simple et sans recherche, elle avait épinglé à son corsage une rose blanche au parfum discret... Elle s'installa dans son coin, toute seule. On aurait pu remarquer une vive altération de ses traits, mais on aurait aussi bien pu croire que c'était un aspect naturel de sa beauté.

Fakhouri chanta avec accompagnement de mandoline et son succès fut considérable : l'assistance se précipita pour le congratuler.

A la fin, on le porta en triomphe à travers le salon et il remercia tout le monde d'une façon charmante. Il passa près de Basma, qui se leva à son approche et lui sourit d'une manière simple et affable. Il l'embrassa d'un coup d'œil, sans trop faire d'attention à elle et la gratifia d'un léger salut... Basma resta souriante, mais des larmes brillaient dans ses yeux...

Rentrée dans sa chambre, elle eut l'impression que son cœur se consumait comme au contact d'un feu ardent : elle s'étendit sur son lit, toujours vêtue de sa robe bleu ciel et laissa libre cours à ses songeries.

Peu d'instants plus tard, sa tante, pénétrant dans la pièce, vit sa nièce couchée ; elle n'osa pas la déranger et laissa la lumière éteinte.

Lorsqu'elle se réveilla le lendemain, la tante ne trouva pas Basma dans l'hôtel : elle l'attendit longtemps, mais celle-ci ne revenait pas. Son oreiller était mouillé et sous le traversin était caché une rose blanche fanée, également humide...

La tante prit peur et interrogea ceux qu'elle rencontrait. Et c'est ainsi qu'à la vitesse de l'éclair se répandit la nouvelle de la disparition de Basma : tous se mirent à sa recherche, isolés ou en bande.

Finalement on découvrit trois individus qui l'avaient aperçue de très bon matin. L'un d'eux déclara l'avoir vue sortant de l'hôtel, très peu de temps après le départ de Joseph Fakhouri... Le second l'avait rencontrée sur la route du village de Santorin... Enfin le troisième avait remarqué sa silhouette, en robe bleu ciel sur le rocher dominant le précipice. Le vent jouait dans sa chevelure, elle avait les bras étendus, la tête droite...

Mahmoud TEYMOUR.

(Traduit de l'arabe par Gaston WIET.)

POSITIONS.

«ABOLI BIBELOT D'INANITÉ SONORE...»

Ainsi l'on n'abandonne pas les convulsions qui avaient agité les Français avant la déclaration de guerre. Ces sortes de conflits fratricides ne sont pas extraordinaires en France : on les retrouve à toutes les époques de crises profondes, lorsqu'elles sont assez graves sur le plan intérieur pour que chaque Français soit dominé par la passion partisane. Il en fut de même pendant la Ligue ou pendant la Fronde. On doit convenir que les mœurs politiques avaient affaibli le sens de l'intérêt national : prendre ses mots d'ordre à Rome ou à Moscou, c'était de part et d'autre aussi criminel. Il est certain que les hommes politiques français, durant ces dernières années, ont pratiqué une politique étrangère « paralysée, dit Maritain, par les slogans de politique intérieure et les soucis électoraux ». Mais qu'on ne s'avise pas de croire que ces procédés datent de l'avènement du Front Populaire : on vit cela dès la Restauration. « Les relations de l'État avec l'extérieur, constate Jacques Bainville, devenant une occasion de guerre civile, un prétexte d'opposition ou de surenchère, c'était la patrie elle-même avec ses intérêts, sa sécurité, ravalée au rang d'enjeu de la bataille électorale et parlementaire. » Et plus tard, « l'exploitation de la politique extérieure par des théoriciens dont l'amour-propre eût mis le feu au monde, ou par des ambitieux qui eussent établi leur gloire jusque sur les ruines de la

patrie, c'est le scandale du parlementarisme sous la monarchie de juillet.»

La France était donc divisée en deux factions ennemies qui se détestaient et qui, chose plus grave, cherchaient à l'étranger des motifs supplémentaires de haine. Chacune des deux avait « sa » France propre et considérait l'autre comme indésirable. Tout n'est peut-être pas faux dans une réplique des partisans de la collaboration avec l'Allemagne : « Nous avons agi ainsi pour que nos adversaires ne le fassent pas. » Nous avons défini naguère comme il convient cette attitude de Gribouille, qui s'aggrave du fait que les partis de droite s'intitulaient nationaux et que la raison avouée de leur mépris pour les hommes de gauche était précisément l'internationalisme de ces derniers.

Le grand coupable, nous n'avons aucune raison de cacher notre pensée, c'est le régime parlementaire tel qu'il était pratiqué en France et, nous nous empressons de le déclarer, la République n'est pas en cause. Ce n'est pas d'hier que le régime parlementaire, tel qu'il existait, depuis plus d'un siècle, était entouré d'un mépris total. Les Britanniques ont amèrement critiqué leurs Bourgs pourris et nous avons eu nos Mares stagnantes. C'est déjà Daumier qui donnait une série de portraits-charges intitulés les Représentants de la Chambre improstituée et l'un de ses chefs-d'œuvre se nomme le Ventre législatif. Plus tard, Louis Veillot montrera « la vanité, les injustices et la stérilité » du parlementarisme. Il ne sert de rien d'épiloguer, le mandat de député ou de sénateur en France était arrivé à son point culminant de discrédit : reste à savoir qui est le plus coupable de cet état de choses, l'élu ou l'électeur. Trop souvent d'ailleurs des parlementaires justifiaient la rosserie qu'on leur décernait de posséder une « incompétence encyclopédique ». Et tout récemment on définissait le parlementarisme : « Il ne s'agit plus d'un art de la politique, mais de l'art de réussir dans les affaires par la politique. »

Ce que fut toujours, ou presque, le Parlement en France, on le sait d'un grand seigneur des lettres, qui fut parlementaire. Il a senti « l'horreur de tout ce qu'il entrevoyait dans le bas métier de politicien, de ce professionnel rompu au métier, fort en gueule, magnifique en promesses. » Dans *Les Morts qui parlent*, paru en 1898, le marquis de Vogüé fait dire à un député : « Au dehors de cette enceinte je ne déteste personne ; dès que j'y rentre, je sens en moi une bête féroce ; chaque après-midi il me semble que je me replonge dans un bain de haine. »

Les débats parlementaires constituaient des scènes à la fois burlesques et tragiques. Les acteurs se passionnaient bien plus au sujet d'une promotion de sous-préfets ou d'agents voyers que pour les questions brûlantes de politique étrangère, sous prétexte qu'elles n'intéressaient pas leurs électeurs. Sur la question sociale qui vient de provoquer dans notre pays ce drame émouvant, constatons la mauvaise volonté des partis de droite, établie par un des leurs, le même marquis de Vogüé : « La commission de la Chambre rapportait un projet déposé depuis sept ans, voté une première fois durant la précédente législature, retenu ensuite au Sénat pendant quelques années, renvoyé par la haute assemblée avec des modifications destructives du principe même de la loi. La commission avait péniblement repris cette toile de Pénélope ; mais, après trois jours de discussion, il ne restait plus rien du projet primitif, criblé d'amendements contradictoires. Des orateurs du centre avaient proposé et fait passer des restrictions qui annihilèrent toutes les garanties données aux associations syndicales ; puis, changeant de tactique, ce même centre avait voté deux articles additionnels introduits par l'extrême gauche, et si gros de conséquences dangereuses qu'ils eussent rendu la loi inapplicable. Ces articles, habilement rédigés, revêtaient le caractère d'une manifestation sentimentale dont on ne pouvait laisser le bénéfice à des adversaires : ils fournissaient un excellent tremplin électoral. Et ces mêmes

hommes de s'écrier : « Votons la loi. Le Sénat ne votera « jamais cela, la loi est enterrée. » En vérité, la classe ouvrière fut bien patiente.

Ces débats parlementaires furent souvent une sinistre comédie. « Un député de la gauche, raconte encore le même écrivain, vient de déposer un ordre du jour, contre lequel toute la droite va voter. Pourtant l'un des membres de ce groupe n'est pas convaincu : « Mais que dit-il au juste ? — Je n'en sais rien, lui réplique-t-on. Ça vient de ce socialiste. Suffit, n'est-ce pas ? »

« Nous tournons dans le cercle vicieux de la mendicité : l'électeur mendie des faveurs chez le député, qui les mendie chez le ministre, lequel mendie les votes du député, qui mendie les suffrages de l'électeur. Comment cette table ne croule-t-elle pas sous le poids des mensonges qu'elles a portés ? » Mendicité, sans doute, mais aussi mensonge. Voici les déclarations que Pierre Chainé, le spirituel auteur des *Mémoires d'un Rat*, mettait en 1936 dans la bouche d'un député socialiste : « Nous avons trop de conscience ou assez de bon sens pour sacrifier nos idées aux nécessités gouvernementales. Tel est l'admirable jeu de nos institutions qui, d'un côté, font patienter le peuple et, de l'autre, assurent à l'élite un minimum de stabilité. De là ces tractations, ces alliances, ces feintes trahisons, ces soi-disant carences qui ahurissent les profanes et auxquelles le public ne comprend rien. En réalité, c'est de la haute stratégie parlementaire. Nous sommes quelques centaines dans le secret et c'est nous qui sauvons la France du gâchis au jour le jour. Tant que nos idées ne sont que des programmes, nous sommes obligés de n'en pas tenir compte dans la vie courante. » Cette atmosphère parlementaire si délétère était tellement attendue que certains avaient probablement besoin de cette boue misérable. Ce n'est pas pour forcer la vraisemblance qu'un auteur dramatique faisait dire à un député avant 1914 : « J'ai besoin de lire tous les matins dans les journaux, des horreurs sur mon

compte, de m'entendre traîner dans le ruisseau, d'être accusé de toutes les infamies, d'être injurié, d'être traité, quarante-cinq fois par semaine, de forban. J'ai besoin de m'entendre appeler crapule, renégat, vendu.»

On pourrait m'accuser de ne m'inspirer que de textes satiriques pour accabler les membres du Parlement, quoique le marquis de Vogüé se soit exprimé avec beaucoup de gravité. Je veux donc ajouter ce portrait de parlementaire brossé avec une très grande finesse : André Gide a écrit les lignes suivantes en 1907 alors que le personnage visé était encore peu connu du pays : « On n'imagine pas récit plus correct, plus clair, plus élégant, plus aisé, que celui que fait Léon Blum, au pied levé, d'un événement, d'un livre, ou d'une pièce de théâtre. Quel excellent rapporteur il doit faire au Conseil d'État. Ah ! si la politique ne courbait à ce point ses pensées, quel critique ce serait ! Mais il juge choses et gens d'après ses opinions, non d'après son goût. Il croit celui-ci moins sûr que celles-là et préfère fausser son goût plutôt que de se paraître inconséquent à lui-même. Tout ce qu'il dit aimer, on n'est peut-être pas toujours parfaitement certain qu'il l'aime, mais bien qu'il croit l'aimer et sait pourquoi.»

Descendons d'un cran et savourons cette page : « Tartempion est le politicien pur, le vrai de vrai. J'ai été une fois à l'une de ses réunions électorales, et j'ai admiré son art de plaire rien qu'en montrant sa bonne figure réjouie, son habileté à ne pas répondre aux questions, le tour effroyablement pompier de son éloquence, et la vaillance avec laquelle il trinque sans relâche avec l'électeur, chez le bistrot du coin, après les discours. Tartempion est de ceux qui se sont donné pour mot d'ordre l'exclamation célèbre : « Toujours à gauche, mais pas plus loin ». Il est, en principe, pour les idées avancées, mais dans les couloirs de la Chambre il fait campagne contre les réformes trop audacieuses. Au fond c'est le pire des réactionnaires, l'audacieux qui parle sans cesse

d'aller en avant et qui demeure sur place. Quand il reste un peu longtemps sur le terrain des idées, comme il dit, Tartempion est d'ailleurs pris d'une grande inquiétude, son front ruisselle, et ce sont les mêmes souffrances lorsqu'il cite un mot d'origine grecque — technocratie, par exemple ; sa langue fourche alors invariablement.»

Cette situation avait amené un divorce entre le pays et le Parlement. Nombreux étaient les Français qui exprimaient depuis longtemps leur dégoût de la politique et leur mépris des parlementaires. Maritain ne manque pas d'insister là-dessus : « Le peuple s'accommodait de ses parasites, parce qu'il trouvait certains avantages notables à être parasité. Il se déchargeait sur eux de responsabilités difficiles, il tirait d'eux d'innombrables petits profits privés, il avait la ressource de les maudire quand tout allait trop mal ; il s'intéressait et se prêtait à leur jeu en bon connaisseur, il était dans une sorte de connivence ironique avec eux. Il les a longtemps supportés jusqu'au moment, — arrivé depuis quelques années, — où il eut tout à fait assez d'eux.»

Cette oligarchie parlementaire et sa clique de clients était malheureusement trop voyante, telle une mauvaise écume à la surface d'un liquide. Elle se différenciait de la « multitude humaine vouée à la tâche auguste et rude de gagner le pain de chaque jour ». Et puisqu'on a fait observer que c'était dans « cette masse laborieuse que sont les vraies mœurs, les véritables vertus et les véritables vices d'un peuple », nous avons de solides raisons d'espérer dans l'avenir de la France.

Car cette condamnation du parlementarisme tel qu'il existait n'implique pas celle de la République et encore moins celle du suffrage universel. Je n'éprouve pas pour la République « un amour inquiet et farouche » et je n'aurais aucune répugnance à adhérer à ce qu'on appelait au XVIII^e siècle le despotisme éclairé : je pense en effet que ce dernier régime ne pousserait pas le ridicule de

m'infliger le port d'une chemise d'une couleur spéciale ni la cruauté d'empêcher le mariage de mes enfants après une analyse douteuse de leur sang. D'autre part, que l'application du suffrage universel doive être modifiée, que tout au moins, elle ne soit plus basée uniquement sur des circonscriptions géographiques, cela ne fait pas doute, nous l'avons montré par l'exemple de cette mendicité qui unit l'électeur et l'élu. Il n'est pas non plus écrit que les membres du Parlement doivent s'épuiser toute l'année durant à lancer au pays leurs fiévreux bavardages. Mais il faut conserver le suffrage universel, quitte à en étudier les nouvelles modalités, car le suffrage restreint se base sur la richesse, ou sur l'instruction, souvent conséquence de la richesse, et nous ne voulons pas que ce facteur entre dans une combinaison politique. D'ailleurs Bainville estime qu'il n'est « ni plus éclairé ni plus désintéressé que le suffrage universel ». Les catholiques ne seront pas choqués de cette manière de voir, j'entends les esprits religieux et non les bien-pensants. Voyons saint Thomas d'Aquin : « Tout le monde doit participer en quelque sorte au gouvernement, car c'est une garantie pour la paix publique et c'est un régime que tout le monde aime et tient à conserver. » Nous sommes dans la tradition des plus vieux légistes : à toutes les époques, les peuples, pour être gouvernés, durent être consentants.

Voyons ce que nous dit un historien de l'État franc : « Théoriquement, chaque fois que le roi promulgue un acte d'une portée générale, il ne le fait qu'après avoir pris l'*avis* de ses *grands* et de son *peuple*. Que cette consultation préalable ait été d'ordinaire plus fictive que réelle, surtout en ce qui touche la participation du *peuple* — de *tout le peuple*, comme le disent les documents officiels — il semble difficile de le nier ; mais nous ignorerons sans doute toujours si déjà au début du sixième siècle une place régulière était faite dans le royaume à de véritables assemblées, analogues à celles

qu'on verra fonctionner au déclin de la monarchie mérovingienne et, avec une organisation plus poussée, au temps des rois carolingiens.»

Dès la fin du x^e siècle, les grands feudataires déclarent que « la loi se fait par la constitution du roi et le consentement du peuple ». Et le droit, la justice, la liberté sont invoqués contre les abus de la royauté. Les monarchistes n'en seront donc pas choqués davantage : « En s'obstinant à repousser le suffrage universel, déclare Jacques Bainville, la monarchie de juillet se privait d'une base large et solide, celle qui avait déjà manqué à la Restauration. » D'ailleurs, sa suppression amènerait certainement une révolution : « Je ne sais, dit Anatole France, lequel est le plus vain, à cette heure, de réclamer le rétablissement du cens électoral ou de la césure au milieu du vers alexandrin. »

LES PATRICIENS ET LA PLÈBE.

Il faudra, surtout, à l'avenir, que le mandat législatif cesse d'être un métier, et un vilain métier. La réforme consistera, nous l'espérons, à provoquer la suppression des partis politiques. Nous pouvons nous passer en France d'un Parlement politique composé de personnages dont les pensées suivaient les paroles et dont les convictions passagères étaient la résultante d'éclats de voix. Ces gens-là entretenaient des divisions dans le pays, poussaient les Français à ne pas s'aimer. Il était déjà bien suffisant de voir les écrivains doctrinaires encourager la lutte des classes.

« Notre âge, écrit Julien Benda, aura vu des moralistes venir dire au monde bourgeois (ou au monde ouvrier) que, loin de chercher à atténuer le sentiment de leur différence et à se sentir dans leur communauté de nature, il leur fallait au contraire s'efforcer de sentir cette dif-

férence dans toute sa profondeur, dans toute son irréductibilité, que c'est cet effort qui est beau et noble, alors que toute volonté d'union est signe ici de bassesse et de lâcheté, en même temps que de faiblesse d'esprit. C'est, comme on sait, la thèse des *Réflexions sur la Violence*, exaltée par toute une pléiade d'apôtres de l'âme moderne.»

Soit dit en passant, on ne mesurera jamais la somme de malveillance que cet ouvrage de Georges Sorel a causé au monde, en préconisant comme un bien cette irruption de la vie sauvage dans la civilisation, ce qui pratiquement a donné naissance au bolchevisme et au fascisme. Citons encore Benda : « La source de vos maux, enseigne Sorel aux travailleurs, c'est que vous ne pensez pas selon le mode mental qui convient à votre classe ; son disciple Johannet en dit autant au monde capitaliste. Devenez le plus fort, ont-ils dit à l'un ou à l'autre selon leur passion, et supprimez tout ce qui vous gêne ; affranchissez-vous de la sottise qui vous invite à faire sa part à l'adversaire, à établir avec lui un régime de justice et d'harmonie. » Ajoutons que cette prédication a toujours un grand succès, car il est infiniment plus facile de proclamer un antagonisme contre une classe que de prêcher la vertu.

Ainsi une fissure s'était produite entre les deux classes, fissure qui devenait rapidement un fossé, puisque, de part et d'autre, l'acharnement était farouche et qu'on répugnait aux concessions. Pourtant on se plaisait à croire que la classe bourgeoise avait conservé le sens du national. Malgré le cri d'alarme poussé dès 1927 par Julien Benda : « Si les passions conservatrices ont compris l'immense intérêt qu'elles avaient à s'identifier avec la passion nationale et à bénéficier ainsi de sa popularité, si l'on peut admettre qu'elles se sont prises à leur jeu et sont devenues sincères en ce mouvement, il n'en demeure pas moins que le conservatisme (principalement le capitalisme) est, dans son essence, quelque chose d'entièrement différent du patriotisme et que cette différence,

dont on ne compte plus les manifestations au cours de l'histoire (que de fois la bourgeoisie n'a-t-elle pas pactisé avec l'étranger quand elle y a vu son intérêt!), pourrait bien un jour se faire de nouveau sentir. On conçoit fort bien une bourgeoisie française qui trouvant que son patrimoine est décidément trop menacé par la législation de la République, se tournerait contre la France. C'est d'ailleurs ce qui se voit déjà par ces familles qui, depuis quelques années, font évader leurs capitaux à l'étranger.»

André Gide aussi l'avait laissé prévoir : « Du train dont nous allons, il se formera d'ici peu un parti germanophile en France, et qui se recrutera non point parmi les anarchistes et les internationalistes, mais parmi ceux qui se trouveront contraints de reconnaître la constante supériorité de l'Allemagne. » Maritain le constate, lui, après coup : « La classe bourgeoise demeurée l'élément dirigeant (donc le plus responsable), avait été politiquement démoralisée par les groupes possédants qui, redoutant non sans raison le communisme, mais sous l'empire d'une peur, se trouvaient par peur prêts à tout, et fascinés par l'idée fixe de trouver n'importe quoi d'assez fort pour brimer le désordre des masses et faire marcher les affaires. Pendant les neuf mois de guerre immobilisée, les officiers ont eu pour alimenter leurs réflexions la lecture d'hebdomadaires d'extrême-droite, — hebdomadaires infâmes qui ont été et sont plus que jamais les grands agents de corruption de l'opinion, — dont le travail de dissociation intellectuelle et morale ne doit pas être sous-estimé, et qui joignaient à la haine de l'Angleterre, à la haine de la démocratie, à la haine de la plèbe, à la haine des gens de gauche, à la haine des Juifs, une confiance toute dévouée en l'amitié des dictateurs. »

Telle nous apparaît donc la société française durant les vingt dernières années. Tous les problèmes sont dominés par la peur et il était donc normal qu'aucun n'ait reçu une solution raisonnable. Et nous ne faisons pas allusion à la crainte générale issue de la lutte actuelle, à cette

terreur qu'Hitler fait peser sur l'univers. Nous pensons aux inquiétudes des groupes sociaux, tellement poussées que tout le monde exagéra les dangers réels de la crise qui mettait aux prises la classe ouvrière, avide d'un bien-être que ses mauvais bergers avaient stupidement placé sur le plan politique, et la classe bourgeoise, terrorisée de voir disparaître la somme de ses profits. Et cette peur fut génératrice de colères.

On peut, à beaucoup de points de vue, établir une comparaison utile entre la noblesse d'avant 1789 et la bourgeoisie d'avant 1939. Les abus du capitalisme sont de même nature que ceux de la féodalité et d'ailleurs la toute-puissance de l'argent se perçoit déjà chez La Bruyère. Jacques Bainville en convient par cette phrase caractéristique : « Transformés, usés par les siècles, les droits féodaux n'ont disparu tout à fait qu'en 1789, ce qui laisse une belle marge au capitalisme de notre temps. » Les mêmes avertissements avaient été donnés : de même qu'avant la Révolution, la noblesse avait pu voir tourner en dérision le régime établi, dans le *Mariage de Figaro*, de même la bourgeoisie d'affaires, qui avait pu s'enorgueillir de la médiocre fécondité de Scribe et de Georges Ohnet, fut stupéfaite de s'entendre dire de cruelles vérités au théâtre durant les trente dernières années. Dans un grand souci de justice, la bourgeoisie française a fait la Révolution de 1789, mais veut-elle subir le reproche d'avoir désiré une apparence de progrès social avec l'envie secrète de se substituer, par son souci de collectionner les conseils d'administration, aux privilèges que la noblesse possédait sous l'Ancien régime? S'il en est ainsi, quels arguments peut-elle opposer à la classe ouvrière qui luttait pour obtenir la dictature du prolétariat?

Sa seule force est l'argent, mais aujourd'hui il se voit et, pour le malheur de la bourgeoisie, il se fait trop voir, et l'on parle beaucoup de « cette poignée de gens qui regorge de superfluités quand la multitude affamée

manque du nécessaire.» Cette phrase-là sent le fagot, je le sais, puisque c'est du Jean-Jacques Rousseau, mais n'oublions pas que l'Encyclique *Rerum novarum* oppose « l'affluence de la richesse dans les mains du petit nombre à l'indigence de la multitude ». Toutes les considérations que je vais développer sont d'inspiration chrétienne et je me réfugie derrière saint Jean Chrysostome : « Les riches détiennent le bien des pauvres, alors même qu'il leur est venu par héritage de leurs pères, ou qu'ils l'ont acquis de quelque façon que ce soit. Parce que vous en faites un usage inhumain, parce que vous dites : J'ai le droit de dépenser pour mes jouissances personnelles ce qui est à moi personnellement, pour cela même je dis que ces biens ne vous appartiennent pas. Ils appartiennent en commun à vous et à votre semblable, comme sont communs le soleil et l'air et la terre et tout le reste. » Évidemment la célèbre définition de la Propriété par Proudhon a offusqué les bien-pensants. Aussi les renverrai-je à un ouvrage plus distingué, aux *Pensées* de Pascal : « Ce chien est à moi, disaient ces pauvres enfants ; c'est là ma place au soleil. Voilà le commencement et l'image de l'usurpation de toute la terre. » C'est, d'autre part, Jules Lemaître qui s'indigne des éloges distribués par la presse à une « bienfaitrice » française, décédée en 1887 : « Une fortune de cent quatre-vingt millions, si elle n'a pas été mal acquise, n'a pu être acquise que par la spéculation, qui est une forme du jeu et qui, étant la recherche du gain sans travail, est, aux yeux d'un chrétien, sur la limite extrême des choses permises. »

Que disait donc Paul Bourget des bourgeois : « Ils ont emprunté à la philosophie naturelle de ce temps la grande loi de la concurrence vitale, et ils l'appliquent à l'œuvre de leur fortune avec une ardeur de positivisme qui fait d'eux des barbares civilisés, la plus dangereuse des espèces. » On peut d'ailleurs leur lancer cette apostrophe cinglante d'Édouard Drumont : « Avant de réclamer contre la Révolution, restituez d'abord ce que vos parents

y ont gagné.» Car la bourgeoisie descend pour une bonne part de ceux qui acquièrent des biens nationaux avec des assignats dépréciés. La conséquence historique, le même polémiste va nous la donner : « La bourgeoisie n'a-t-elle pas fait passer sur la collectivité toutes les charges dont étaient grevées autrefois les propriétés qu'elle avait acquises pour quelques chiffons de papier? Le traitement du clergé, l'assistance publique, l'instruction primaire, tous les services auxquels pourvoyaient jadis les propriétés vendues pendant la Révolution retombaient sur le plus grand nombre, et les acheteurs de biens nationaux avaient les domaines, tandis que l'État prenait pour lui les obligations, c'est-à-dire les mettait sur le dos de tous les citoyens.»

Nous n'aurions que l'embarras du choix pour puiser des renseignements sur les financiers dans le répertoire du théâtre contemporain, depuis les *Polichinelles* d'Henri Becque, jusqu'au *Foyer* d'Octave Mirbeau. Arrêtons-nous seulement à Émile Fabre, qui, dans *Un grand Bourgeois*, fait dire à l'un de ses personnages des vérités terribles ; et, triste ironie, Émile Fabre fut peut-être un des rares hommes sacrifiés par les chefs du Front Populaire. « Gens étroits de cœur et de cerveau, dit-il, enfermés dans de vieux préjugés, retardataires, durs aux faibles, défendant des privilèges usurpés et combattant tous les privilèges d'une révolution qui, pourtant, les a faits ce qu'ils sont.» Et il met dans la bouche d'un personnage qui fait l'éloge des bourgeois : « Qui vous résisterait? Vous êtes tout-puissants. Groupés dans vos sociétés et dans vos banques, influents par vos richesses accumulées, vous réglez partout, partout vous avez des amis, des obligés, des clients, des créatures. Vous vous êtes tout asservi : commerce, industrie, finances, le Parlement qui fait les lois, et la Presse qui fait l'opinion. Au surplus vous vous rendez généreusement ce témoignage d'agir pour le bien général, d'être les artisans de la prospérité publique, les gardiens du crédit et de la puissance de la France ; vous soutenez

tout l'édifice social ; vous êtes les Colonnes du Temple, ou du moins vous le laissez modestement entendre.» Et dans ce drame qui date de 1914, on montre déjà l'hypocrisie bourgeoise de la collaboration : « Je vous recommande de laisser ignorer le plus longtemps possible que notre principal acquéreur de minerai sera la *Berlinermaschinenfabrikgesellschaft*. Une richesse nationale livrée à l'étranger, l'industrie française trahie par les grands bourgeois, voilà quelques-unes des gentilleses dont nous gratifieraient certains journaux, qui n'entendent rien aux questions économiques.»

Les puissantes sociétés anonymes de l'Industrie et de la Banque ont leurs lettres de noblesse assez loin dans le passé. Déjà les Templiers avaient réussi à faire servir leurs fabuleux capitaux à des fins politiques. Eux aussi avaient l'égoïsme de l'argent et leur dureté ne cédait qu'à la menace. On sait qu'ils refusèrent à saint Louis d'avancer une somme pour la rançon des prisonniers captifs des Musulmans, mais le Sire de Joinville veillait : « Et je regardai une cognée qui gisait là ; si la levai et dis que j'en feroie la clef du roy. Quant li marchaus vit ce, si me prist par le poing et me dist : « Sire, « nous veons bien que c'est force que vous nous faites, et « nous vous ferons baillier les clez. » Et Joinville put s'emparer de l'argent.

Passons aux faits contemporains, tels qu'ils nous sont contés par un ancien ministre des Finances, qui fut battu en 1936 par un candidat du Front Populaire, Germain Martin. « L'Union des intérêts économiques prit une part très active à la consultation de 1919. A tort ou à raison, on lui a attribué la plate-forme électorale qui rapprochait dans une formation unique des éléments radicaux, les modérés, et parfois même les conservateurs. Ainsi fut formé le bloc national. Cette coalition entendait lutter contre le péril communiste et bolcheviste. Elle devait aboutir à l'élection de représentants qui furent gênés dans leur œuvre de politique fiscale par les revendica-

tions de certains milieux professionnels qui avaient vivement combattu en faveur des candidats du bloc national.» Rappelons enfin que cette même Union des intérêts économiques lutta de toutes ses forces contre l'impôt sur le revenu.

La conclusion est donnée par Bernanos : « C'est l'âpreté au gain, l'avarice, et cet abject entêtement à déplorer les gaspillages des révolutions sans rien lâcher de leurs profits, qui a déshonoré la classe rivale aux yeux du monde ouvrier.» Cette âpreté au gain nous ramène à la tirade de Molière : « *Sans dot* tient lieu de beauté, de jeunesse, de naissance, d'honneur, de sagesse et de probité.» La richesse est sans doute un bonheur, mais ce n'est pas un mérite, ni la récompense temporelle d'une conduite vertueuse. Et l'on comprend la terrible menace de l'Évangile de saint Luc : « Malheur à vous, riches, car vous avez votre consolation ! » On se souviendra aussi qu'un des premiers gestes de Jésus fut de chasser les vendeurs du Temple, d'empêcher que la maison de son Père ne devînt un marché. La technique de la spéculation éhontée, qui caractérise notre époque, est au fond celle de l'assassinat du mandarin : en vérité, cette domination récente du monde des affaires devra porter dans l'histoire le nom de règne des flibustiers. On peut en voir la théorie exposée tout au long, sans choquer la vraisemblance, dans *Une Affaire d'or* de Marcel Gerbidon, représentée en 1912. Et déjà Maurice Donnay faisait de ce joli monde une vigoureuse description, en 1897, dans la *Douloureuse* : « Tous ces financiers, tous ces barons de la galette, réfléchissez bien, ce sont les barons féodaux et moyenâgeux ; seulement, au lieu d'être embusqués dans des bourgs et de ravager les pays d'alentour, ils sont embusqués dans des cabinets d'affaires, et c'est de là qu'ils lancent par le télégraphe et le téléphone les ordres d'achat ou de vente qui ruineront des milliers de pauvres gens, ou même feront s'égorger des peuples.»

En réalité, les hommes d'argent étaient devenus

seigneurs et maîtres d'une manière bien plus tangible que l'ancienne noblesse, et plus inévitable. On aimerait à posséder un Louis Veillot pour remettre à leur vraie place « ces farceurs illustres et vénérables, couverts de cheveux blancs, de croix d'honneur, de toges et d'habits brodés, fiers, bien nourris, maîtres de cette société qu'ils grugent. »

Dans sa critique du *Misanthrope*, Jean-Jacques Rousseau a brossé un portrait de Philinte, qui pourrait nous édifier sur l'égoïsme du bourgeois moyen : « Il est de ces gens si doux, si modérés, qui trouvent toujours que tout va bien, parce qu'ils ont intérêt que rien n'aille mieux ; qui sont toujours contents de tout le monde, parce qu'ils ne se soucient de personne ; qui, autour d'une bonne table, soutiennent qu'il n'est pas vrai que le peuple ait faim ; qui, le gousset bien garni, trouvent fort mauvais qu'on déclame en faveur des pauvres ; qui, de leur maison bien fermée, verraient voler, piller, égorger, massacrer tout le genre humain sans se plaindre, attendu que Dieu les a doués d'une douceur très méritoire à supporter les malheurs d'autrui. » Ce sont ces gens-là auxquels Huysmans prête une âme creuse et imperméable.

On va me reprocher de réunir sur cette question des textes religieux, envisagés en vue de la sainteté, ou des fragments de satires sociales. Aussi je désire citer ici l'opinion d'un savant médecin, le docteur Carrel, qui constate, après tant d'autres, dans *L'Homme cet inconnu*, la disparition de tout sens moral : « La possession de la richesse est tout, dit-il, et justifie tout. Un homme riche, quoi qu'il fasse, qu'il jette sa femme vieillie au rebut, qu'il abandonne sa mère sans secours, qu'il vole ceux qui lui ont confié leur argent, garde toujours la considération de ses amis. »

Autrefois il s'agissait de défendre un privilège de caste, mais que dire aujourd'hui lorsqu'il est question de protéger la prépondérance de l'argent ? La religion et la morale doivent être pratiquées par le peuple, mais sur-

tout par la classe riche qui se doit de donner l'exemple. La vie sociale n'est guère facile avec une classe dominante qui n'exige la vertu que chez les autres et notamment en ce qui concerne le droit de propriété. «Le communisme, a écrit Georges Dumani, n'est pas une formule philosophique ; il est né, chez ceux qui ne possèdent rien, du spectacle indécent donné par ceux qui possédaient trop.» Nous rejoignons ainsi les méditations de Monsieur Bergeret : «L'argent est devenu honorable. C'est notre unique noblesse. Et nous n'avons détruit les autres que pour mettre à sa place cette noblesse, la plus oppressive, la plus insolente et la plus puissante de toutes.»

Les luttes contre les augmentations d'impôts, qui devaient forcément être prélevés sur la richesse et qui firent fuir les capitaux devaient donner raison à cette tirade humoristique d'Anatole France, rédigée quarante ans plus tôt : « Tant que l'État se contente des ressources que lui fournissent les pauvres, tant qu'il a assez des subsides que lui assurent, avec une régularité mécanique, ceux qui travaillent de leurs mains, il vit heureux, tranquille, honoré. Les économistes et les financiers se plaisent à reconnaître sa probité. Mais dès que ce malheureux État, pressé par le besoin, fait mine de demander de l'argent à ceux qui en ont, et de tirer des riches quelque contribution, on lui fait sentir qu'il commet un odieux attentat, viole tous les droits, détruit le commerce et l'industrie et écrase les pauvres en touchant aux riches. On ne lui cache pas qu'il se déshonore. Et il tombe sous le mépris sincère des bons citoyens. Cependant la ruine vient lentement et sûrement. L'État touche à la rente. Il est perdu.» Un autre romancier, décrivant une soirée chez des bourgeois bien-pensants, qu'il définit des êtres mécontents, a noté les mots isolés qui passaient dans la conversation : Chiffre d'affaires. — Bolchevisme. — Spoliation. — Changes. — Gros salaires. — Où allons-nous ? — Suisse. — Ruine.

Cette bourgeoisie patronale, qui n'eut pas assez de

sarcasmes envers le socialisme romantique, au cours du XIX^e siècle, fut prise d'un accès de rage, lorsque la classe ouvrière montra les dents. On l'a bien vu au moment de la loi qui diminuait les heures de travail. Le principe de la loi des quarante heures me paraît intangible et j'en vais dire la raison, puisque les patrons conservent encore l'hypocrisie la plus complète à son sujet. Ce n'est pas une atteinte à l'économie nationale, comme on l'a souvent répété, c'est une diminution des gains patronaux. Ce n'est pas une limitation du travail national : c'est le chiffre de base d'un horaire hebdomadaire devant assurer un salaire honnête à un ouvrier et à sa famille. C'est d'une belle justice : à un maximum d'heures de travail qu'on pourra dorénavant imposer à la classe ouvrière correspondra un maximum de gains patronaux qui ne saurait être dépassé. Mais c'est alors qu'intervient la sinistre duplicité : le patronat invoque la fameuse liberté, écoutez bien, la liberté de s'enrichir et de faire travailler autrui sans limitation de durée. Non, l'homme n'est pas libre de faire travailler ses contemporains à un salaire de famine. La bourgeoisie s'abrite aujourd'hui derrière le Maréchal, en espérant pouvoir le faire à sa guise parce qu'on lui dit que l'autorité vient d'en haut. La classe ouvrière a dû tristement sourire en constatant que ce vieillard venait de découvrir son existence : « Travailleurs, leur déclara le maréchal Pétain le 14 mars 1941, depuis que j'apprends à vous connaître, j'ai le sentiment de vous mieux comprendre et de m'attacher à vous de plus en plus. »

Il faut que la bourgeoisie possédante songe davantage à ses devoirs envers la classe pauvre. Alors, mais alors seulement, celle-ci pourra, suivant le conseil du Pape Benoît XV, « se complaire dans la prospérité des personnes élevées et en attendre l'appui avec confiance ». Réfléchissons au fait suivant : « Deux de nos vieilles épopées, fait remarquer Georges Goyau, sont très indulgentes pour le roi païen Marsile, qui, acculé à se convertir, refuse le baptême. Il refuse, parce qu'il a vu le peu de cas

que l'on fait des pauvres dans l'armée de Charlemagne ; et nos trouvères semblent penser avec lui que la foi divine perd son persuasif éclat lorsqu'elle n'est pas révélée, commentée par la charité humaine.» Faudra-t-il donc toujours que la classe ouvrière n'ait que le droit d'obéir à une autre classe parce que cette dernière est riche, qu'elle se reconnaisse toujours coupable et demande un éternel pardon ? Sans doute il faudra rendre au peuple le sentiment du divin, qu'on a enlevé de son cœur, mais non pas, comme on tendrait à se l'imaginer dans certains milieux, pour le replacer dans une servile attitude de docilité à tout faire. La France est la patrie du christianisme et de la libre pensée : entre les deux positions les conflits furent âpres et sanglants, mais les deux conceptions peuvent se rejoindre sur le plan social et national, à condition que la libre pensée n'engendre pas un matérialisme jouisseur et que le christianisme soit vraiment évangélique et non politique.

Au lieu de s'inspirer de la morale de l'intérêt et du profit, il conviendrait d'obéir plutôt aux inspirations les plus généreuses de l'âme humaine, et ces inspirations ne sauraient être que spirituelles. Les programmes politiques du socialisme ou du communisme ne tendent à rien de moins qu'à la divinisation de l'État, c'est-à-dire à un retour au paganisme, mais affirmer cette vérité ne signifie pas qu'il faut continuer à diviniser l'argent. L'amour de l'argent a faussé bien des conceptions dans le sein de la bourgeoisie. L'idée de gain et de gain à longue échéance est tellement ancrée dans l'esprit de la bourgeoisie qu'avec la plus entière bonne foi elle en vient à dire que l'on ne travaillerait plus sur terre si l'on n'avait le stimulant de l'héritage. Allez donc chanter cela à la classe ouvrière : elle est bien obligée de travailler pour vivre, sans songer à ce qui sera laissé aux enfants. Depuis Pascal, on a bien reculé et ce ne sont plus les Pyrénées qui marquent la limite de la vérité et de l'erreur. La bourgeoisie a fait siennes certaines maximes

lénifiantes : « L'humanité peut nous porter à réparer le malheur d'autrui, mais on a tort de s'en affliger. Ayons la prudence de la voir comme un songe désagréable et de chercher un réveil riant. »

Sans doute les deux classes étaient dressées l'une contre l'autre pour une lutte sans merci et sans grandeur, mais entre deux égoïsmes, celui qui veut tout garder et celui qui n'a rien, mon choix est fait. A une époque où il fut beaucoup question de solidarité, on l'a envisagée surtout, de part et d'autre, à la façon dont « le lion est solidaire de sa proie, puisqu'il ne peut pas vivre sans elle ; seulement sa solidarité consiste à la tuer et à la dévorer. »

La question sociale ne se pose plus comme autrefois, le développement de la grande industrie a fait perdre tout contact entre employeur et employé : nous sommes arrivés à la conception usine-caserne. La classe ouvrière, au cours du XIX^e siècle, a perdu de ce fait toute individualité et toute moralité ; sa tâche, dans laquelle l'habileté professionnelle joue rarement, ne l'intéresse plus autant dans un pays où l'artisanat était considéré comme supérieur. Méditez ce sinistre raccourci de la vie ouvrière par le docteur Carrel, qui souligne dans *L'Homme cet inconnu* : « L'ouvrier passe sa vie à répéter des milliers de fois chaque jour le même geste. D'un objet donné, il ne fabrique qu'une seule pièce. Il ne fait jamais l'objet entier. Il ne peut pas se servir de son intelligence. Il est le cheval aveugle qui tournait toute la journée autour d'un manège pour tirer l'eau du puits. L'industrialisme empêche l'usage des activités de la conscience qui sont capables de donner chaque jour à l'homme un peu de joie. » Que de sarcasmes n'a-t-on pas lancés contre l'institution des loisirs chez la classe ouvrière ? Évidemment la bourgeoisie veut aussi conserver ce privilège : se distraire. « La stupidité et la tristesse de la civilisation présente sont dues, dit encore Carrel, au moins en partie à la suppression des formes élémentaires de la jouissance esthétique dans la vie quotidienne. » La situation est

arrivée à un tel point que l'industriel n'est peut-être plus maître de ses actes. Un passage du *Repas du Lion* montrera ma pensée : « Il vit dans une fièvre d'émulation atroce et, dans ce combat à outrance, il se sert de l'ouvrier comme du charbon que l'on jette sous la chaudière. »

Il est vraiment fantastique qu'en 1940, la classe ouvrière n'ait pas obtenu, malgré toutes les émeutes et les révolutions, le juste salaire que réclamait pour elle, au XIII^e siècle, l'École de saint Thomas d'Aquin. J'emprunte la citation suivante à l'ouvrage d'un ministre des Finances de ces dernières années, Germain Martin, *L'Histoire économique et financière de la Nation française* : « Le travailleur du moyen âge devait recevoir, sous forme de rémunération quotidienne, une somme qui comportait non seulement le strict maintien de l'existence, mais qui fût encore susceptible d'assurer à son bénéficiaire la possibilité d'une vie conforme à celle des habitants de la cité en général. » Et je suis heureux d'apprendre de cet économiste que si le régime corporatif du moyen âge eut des avantages pour la classe ouvrière, c'était sous l'influence plus religieuse que laïque d'un système constructif soumettant la satisfaction des besoins matériels à des règles sévères de haute moralité.

On se tromperait fort en imaginant que la doctrine thomiste se créa de toutes pièces et facilement. La réalité, c'est qu'elle devait résoudre une crise sociale, car nous ne pensons pas, pour citer un exemple, que le poète Chrestien de Troyes ait pu inventer les traits suivants :

*Toujours tisserons draps de soie,
Jamais n'en serons mieux vêtues,
Toujours serons pauvres et nues,
Et toujours aurons faim et soif.
Nous avons du pain à grand'peine ;
Peu le matin et le soir moins.
Mais notre travail enrichit
Celui pour qui nous travaillons.*

Ajoutons, pour terminer, qu'il faut beaucoup plus de courage qu'autrefois pour être pauvre.

Autre chose. Riches bourgeois, vous avez hoché la tête d'un air entendu lorsque le maréchal Pétain, dans son allocution du 21 juin 1940, a énuméré parmi les causes de la défaite : « Trop peu d'enfants. » Vous souvenez-vous, riches propriétaires d'immeubles de Paris, que vous refusiez de louer vos appartements aux familles qui avaient la charge de trop nombreux enfants ?

L'égoïsme de la bourgeoisie, on le constate encore sur un sujet particulièrement douloureux. Elle a lutté avec une énergie sauvage contre la recherche de la paternité, pour éviter des pertes d'argent et le scandale, ce qui ne l'a pas empêchée de parler avec mépris des filles-mères et des enfants naturels : pour un peu, la bourgeoisie aurait déclaré que les filles du peuple séduites par ces Messieurs n'avaient que ce qu'elles méritaient. Allons, l'ancien droit de cuissage, à son origine, avait au moins le mérite de la franchise.

Quant aux rapports entre la bourgeoisie patronale et les employées, il faudrait un volume entier pour exposer de fort vilaines choses : Henri Becque a abordé un des aspects du problème dans le *Départ*. Sans doute son théâtre est outrancier, vieilli peut-être. Prenons donc un document qui n'a que quinze ans, extrait de *Calixte* : « Le fils d'une grosse fortune de la ville s'est épris follement d'une petite téléphoniste et l'épouse à la fin de la semaine. Pareil scandale ne s'était pas reproduit depuis 1907. Les parents sont consternés, les amis et connaissances indignés. Comme Calixte me le disait hier encore dans le creux de l'oreille : « Quand on s'appelle « Bizolon, on n'épouse pas une téléphoniste, si char-
« mante soit-elle, on en fait sa maîtresse. »

Et quand certains industriels comprenaient leur devoir social, que n'entendait-on pas dire sur leur mérite et sur l'ingratitude des ouvriers ? La charité chrétienne commande la vertu de discrétion. On pense à ce bourgeois

austère d'un drame de Bernstein, dont un fils a épousé la fille d'une demi-mondaine notoire, et qui passe son temps à dire à sa bru : « Vous êtes notre égale devant Dieu. Vous êtes ma fille. Que m'importe votre naissance ? Vous ne devez pas supporter le fardeau des péchés d'autrui. » Et l'inconscient bonhomme était tout étonné qu'on l'accusât de dureté.

La fausse prospérité d'avant-guerre a donc fait surgir la domination du monde des affaires. C'est cette nouvelle couche de bourgeoisie possédante qui a cru devoir rejeter sur les milieux ouvriers l'impréparation au conflit et j'ai montré que cette imputation est pour la plus grande part inexacte. Sur un point précis, écoutons une réflexion de M. Belin, secrétaire d'État à la Production industrielle qui déclara le 25 novembre 1940 : « On ne verra plus comme en pleine guerre, des groupements, et pas toujours des groupements ouvriers, freiner l'organisation du travail. »

D'autre part, c'est un fait que la guerre actuelle a touché et gravement chaque individu. Sous la botte allemande, la bourgeoisie a sans doute été frappée dans son bien-être, mais le peuple a froid et faim. On peut être assuré qu'il n'a pas les moyens de se procurer des vivres par le procédé des courtiers marrons, à des prix que les bourgeois chuchotent avec un mélange de fierté et d'indignation. Il faudra s'en souvenir : pour ce surcroît de souffrances, le peuple aura bien droit à quelques égards. Car les classes riches continuent de faire preuve de sentiments particularistes en permettant le succès du marché noir en matière d'alimentation. « C'est une véritable trahison, déclare un organe de Vichy, de la part des consommateurs que d'acheter dans ces conditions, car ils encouragent les spéculateurs à voler les autres. Les spéculateurs comptent sur cette complicité et le goût des Français pour la bonne chère. »

Je l'ai rencontré personnellement ce grand bourgeois de Paris installé dans l'occupation allemande, qui se

consolait de la perte de son automobile en faisant une heure de cheval tous les matins au Bois de Boulogne, et qui allait le soir au Français, où il avait parfois l'occasion de s'asseoir à côté d'un officier allemand : « Vous savez, me disait-il en minaudant, ils ne sont pas tous des brutes. » Même sur ce dernier point, le masochisme accomplissait son œuvre. Ne lisait-on pas dans un hebdomadaire publié à Lyon, le 8 décembre 1940 : « A l'Opéra, on a joué *Fidelio* devant une salle où dominaient les uniformes verts. Car l'armée d'occupation constitue actuellement un public musical nombreux et compétent. » Cet état d'esprit du grand bourgeois de Paris n'est pas nouveau. Déjà Henry Houssaye a noté qu'au moment de l'entrée des Alliés à Paris, en 1814, à mesure que les souverains s'avançaient vers les quartiers riches, les boulevards prenaient l'aspect d'une voie triomphale. Les acclamations croissaient, en nombre et en force. Aux fenêtres, aux balcons, d'où pendaient des bannières blanches faites avec des nappes et des draps de lit, des femmes élégantes agitaient leurs mouchoirs.

L'esprit de profit a toujours tué tout sens moral et même toute sensibilité. On se rappelle qu'à la fin de sa *Sainte Jeanne*, Bernard Shaw a imaginé une réflexion de Jeanne d'Arc qui vient d'apprendre sa canonisation : « Que feriez-vous si je ressuscitais et si je revenais parmi vous vivante ? » Tous ceux qui avaient participé à sa condamnation excusent leur conduite et se déclarent au fond prêts à recommencer. Bien entendu leurs réponses sont évasives et nous ne retiendrons ici que celle du bourreau : « En tant que maître dans ma profession, j'ai à considérer les intérêts professionnels... Et après tout, mon premier devoir est envers ma femme et mes enfants... Il faut que j'aie le temps de penser à tout ça. »

En vérité, on songe à cette cruelle pensée du docteur Carrel : « Ce sont surtout la faiblesse intellectuelle et morale des chefs et leur ignorance qui mettent en danger notre civilisation. » Il ne disparaîtra donc pas, cet homme

qui, selon les Évangiles, vint trouver Jésus pour lui demander de quelle façon il pourrait gagner la Vie éternelle : « Vends tout ce que tu as, répondit le Christ, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel. » Mais lui, affligé de cette parole, s'en alla tout triste, car il avait de grands biens. « Il y a évidemment, écrit Julien Benda dans *Délice d'Eleuthère*, un cinquième Évangile : l'Évangile selon Crésus. »

DÉMOCRATIE ET MORALITÉ.

Dans son *Tableau des Partis en France*, paru en 1930, André Siegfried écrivait : « Un siècle et demi après la Déclaration des droits de l'homme, la Révolution française n'est nullement l'objet d'une adhésion unanime. Il ne s'agit pas de république ou de monarchie, c'est beaucoup plus profond : admettre l'esprit de 1789, voilà, entre la gauche et la droite, la démarcation essentielle. Mais elle laisse à droite beaucoup plus de gens qu'on ne croirait à première vue. »

Nous avons assisté en été 1940 au même phénomène qu'en 1789 : les émigrés se sont alors associés à l'étranger parce que la passion monarchique l'emportait chez eux sur l'amour du pays. Actuellement il s'agit d'une passion de l'intérêt : la crainte des masses populaires, la rancune contre la nouvelle législation sociale, ont obnubilé chez une notable partie de la classe possédante tout sentiment national. « Les communistes, écrit Jules Romains, qui avaient reçu de Moscou l'ordre d'abattre le gouvernement Daladier-Bonnet, pour le punir d'avoir fait Munich, entreprenaient dans les masses ouvrières une agitation savante et hypocrite, que même la guerre, un an plus tard, ne devait pas arrêter. » Et ainsi, au risque d'un soulèvement populaire, qui en

aurait voulu aux fortunes, les riches préférèrent souscrire à une soumission à l'Allemagne.

Le mouvement continue depuis l'armistice et c'est pourquoi le gouvernement de Vichy adopte facilement le *leit-motiv* d'ordre nouveau lequel ira rejoindre dans les archives l'« ordre moral », cet ordre qui permettrait enfin au capitalisme triomphant de n'avoir plus peur de la classe ouvrière, dorénavant matée. Pour beaucoup d'ailleurs, s'attacher à l'ordre, c'est défendre « des habitudes, parfois même un simple vocabulaire dont les termes sont si bien polis, rognés par l'usage qu'ils justifient tout sans jamais rien remettre en question ». On pourrait leur adresser cette remarque de Léopold Marchand : « Vous nommez *désordre* l'indifférence pour ces gros sous auxquels vous tenez tant. »

La faiblesse des démocraties, la principale, la véritable, et d'ailleurs celle que bien entendu leurs adversaires leur reprochent le moins, c'est de tolérer, selon la logique de leur libéralisme, l'existence des partis autoritaires qui ont pour unique souci de supprimer le régime qui les laisse vivre. « Les pires ennemis de la République, écrit Denis Saurat, n'avaient qu'à prouver devant les examinateurs qu'ils étaient de premier ordre pour s'ouvrir toutes les voies, et bon nombre d'entre eux sont ainsi passés aux positions de commande. Dans une certaine mesure, la République s'est coupé la gorge elle-même par sa noble impartialité. »

Et ceci nous amène à parler du régime futur de la France, ce que je veux faire en toute sérénité. J'en ai d'autant plus le devoir que certains publicistes américains, émus des paroles des hommes de Vichy, ainsi que du silence des Français Libres, s'inquiètent de l'avenir. Tout d'abord il faut convenir que la question a été mal posée en Amérique, où l'on se demande si l'on maintiendra la République ou bien si la France évoluera vers une Monarchie constitutionnelle. Sous cet angle, l'avenir de la France nous paraît tout à fait secondaire : le peuple

français a connu tous les régimes possibles et il lui sera loisible de faire un choix dans l'arsenal des constitutions dont il a été doté depuis 1789. Le célèbre journaliste Raymond Gram Swing aurait écrit en substance : « Le terme démocratie ne suscite en France aucun enthousiasme. Il n'y a guère qu'aux États-Unis qu'il a conservé tout son sens. Pour beaucoup de Français, démocratie égale défaite. La corruption, l'incapacité de certains chefs suffisent à condamner la démocratie. Lorsque dernièrement j'étais à Londres, j'ai pu joindre certains dirigeants de la France Libre. Chaque fois que j'employai le mot démocratie, je les ai vus faire la moue. »

Un détail capital a échappé au journaliste américain, c'est que sur le plan politique les mots ont été détournés de leur sens : les étrangers, sur la foi de leur dictionnaire, ne le comprennent pas toujours. Comment concevoir, pour ne citer qu'un exemple, que les républicains de gauche siégeaient à droite ? La France Libre ne fait et ne fera pas de politique, cela signifie deux choses : elle ne fait aucun choix entre la Monarchie et la République, et surtout, elle entend que la lutte des partis soit une chose oubliée. Cette bataille des politiciens consistait principalement à rouler les autres, donc à s'en défier. Mais les hommes se souviennent encore du vocabulaire politique et, en ce cas, si démocratie doit continuer à être l'apanage de cette vaste entreprise électorale que se trouvait être le parti radical, ou bien celui de ces socialistes parlementaires, de ces « révolutionnaires en peau de lapin », nous sommes capables de faire la moue.

Nous prions donc M. Raymond Gram Swing de ne pas s'hypnotiser sur le vocabulaire : la haine manifestée par la France Libre contre les systèmes totalitaires est une garantie de son esprit démocratique. Mais il pourra méditer à loisir la position du gouvernement de Vichy, qui ne se paie pas de mots, si j'en juge par l'éditorial du *Temps* du 9 mai 1941 : « Lorsqu'on réfléchit au fond des choses, lisons-nous, on reconnaît que la crise actuelle

se ramène dans ses causes profondes à l'opposition irréductible de deux systèmes : l'un basé sur le principe de liberté dont l'Amérique se proclame le champion, l'autre commandé par la doctrine autoritaire dont l'Allemagne est le protagoniste. Cette dernière conception l'emporte aujourd'hui en Europe, les armées du Reich occupant la plus grande partie du continent. C'est un fait contre lequel les arguments habituels des controverses politiques ne peuvent rien. Ce fait crée à la France des devoirs auxquels elle ne saurait se soustraire lorsqu'il s'agit d'établir un système intéressant toute la communauté de notre continent. La France est avant tout une puissance européenne, et elle entend le demeurer en apportant honnêtement, loyalement, sa contribution à la construction d'une nouvelle Europe.»

Ceci dit, présentement le mot *démocratie* ne manque pas d'équivoque. Souvenons-nous des disputes interminables autour de l'*école unique*, alors que partisans et adversaires ne savaient pas exactement ce qu'on pouvait y mettre. Un humoriste a fait déclarer à un parlementaire : « La démocratie est le nom que nous donnons au peuple toutes les fois que nous avons besoin de lui. » Ce n'est pas qu'une boutade, car il est de fait que beaucoup de parlementaires de gauche aimaient le peuple « comme on aime l'instrument de sa réputation et de sa fortune ». Maritain a mis les choses au point dans le *Crépuscule de la Civilisation* : « Le mot démocratie prête à tant de malentendus qu'au point de vue spéculatif il serait sans doute souhaitable de trouver un mot lui-même nouveau. Mais en fait c'est l'usage des hommes et la conscience commune qui fixent l'emploi des mots dans l'ordre pratique ; et de plus, à vrai dire, le mépris que les partisans de l'absolutisme attachent au mot démocratie suffit de pleine façon à redonner à celui-ci des couleurs fraîches ; contre les étendards de la servitude il est encore bon. Une philosophie politique qu'on peut appeler démocratique en ce sens qu'elle est opposée à la dictature et à l'absolutisme

est quelque chose de beaucoup plus large que ce qu'on appelle la forme de gouvernement démocratique ou les partis démocratiques. Elle se définit par le fait qu'elle reconnaît les droits de la personne humaine et l'appel de la personne comme telle à la vie politique, et qu'elle voit dans les détenteurs de l'autorité les vicaires de la multitude, comme dit saint Thomas d'Aquin.»

Ceci dit, la forme républicaine constitue un gouvernement comme tous les autres, que la raison peut préférer ou discuter : elle est surtout détestée en France par les groupes de droite parce qu'elle a été établie contre leurs privilèges. La troisième République, fondée après un désastre, a fonctionné sous la triste férule de ceux qu'on a appelés opportunistes, lesquels « sous les vocables classiques du libéralisme ont fait prévaloir le principe de la lutte pour la vie, ont tenu les classes dirigeantes par la satisfaction des intérêts, ont tenu les masses par la vision de paradis sur la terre et par l'exploitation des aigreurs anticléricales ». C'est le marquis de Vogüé qui s'exprime ainsi, lui qui le premier a senti le divorce qui s'établissait entre le pays et ses représentants. « Personne en France, écrivait-il, ne lèverait le petit doigt pour soutenir le régime, si on le voyait s'écrouler ; mais il ne croulera point parce que personne ne lèvera le petit doigt pour le renverser. »

Mais précisément on a voulu rendre la République responsable de la défaite et c'est là ce que je ne saurais admettre. Dans cette accusation, il y a trop de joie pour la déchéance du régime et pas assez de tristesse pour les malheurs de la France. Je l'ai entendu prononcer au Caire cette phrase : « La République, née à Sedan, est morte à Sedan. » En d'autres temps, je ne me serais pas senti assez de conviction pour me battre en faveur de la République, mais aujourd'hui à ceux qui pensent, en ayant honte de l'avouer publiquement : « Tout plutôt que la République », je réponds : « Tout plutôt qu'Hitler. » Il y avait toutefois une chose que je savais : dans les périodes

de crise, c'étaient de fervents républicains qui avaient représenté le véritable esprit national, c'étaient les grands Jacobins sous la Terreur, et plus près de nous, Clémenteau et Gambetta. Et ce dernier, malgré ses échecs, reste une immense figure française.

Je me retranche d'ailleurs derrière Jacques Bainville qui rend justice à « la tradition jacobine de salut public, à la tradition radicale, celle qui avait déterminé la guerre à outrance en 1871 puis l'opposition à la politique d'oubli ».

La démocratie n'est pas en cause dans la catastrophe française. Victime de ses fautes, elle n'est pas déshonorée, comme on se plaît à le dire dans certains milieux. A la vérité, au cours du XIX^e siècle, les idées démocratiques ont été presque combattues par les gouvernements français qui en maintenaient hypocritement le principe, à part l'explosion désastreuse et coléreuse de ses derniers temps. Autrement dit, en ce domaine, le passé n'est pas garant de l'avenir.

Citons quelques erreurs que nous devrions pouvoir éviter avec un peu de bon vouloir. La noblesse a été attaquée et ses privilèges détruits parce qu'elle avait failli à son rôle. Les luttes anticléricales ont bien aussi pour cause le fait que les prélats avaient pour une part failli à leur mission évangélique de charité et qu'ils avaient cessé de prêcher l'exemple, qu'ils avaient surtout accepté de pénétrer dans un domaine qui n'était pas celui du Christ, mais bien celui de César, le temporel politique. Ces luttes avaient pris une forme acerbe et dangereuse pour l'avenir spirituel du pays et c'est pourquoi elles doivent disparaître, de même qu'il faut supprimer les crises sociales. Dans l'un comme dans l'autre camp, il convient que les chefs ne se prêtent pas à des attaques. Prenons en exemple la question de la liberté d'enseignement : il est aussi mortel pour le pays de proscrire l'enseignement des catholiques que pour les chrétiens de donner un enseignement confessionnel qui n'admette pas l'existence d'autres cultes, d'autres con-

cepts. Nous aboutissons ainsi à une définition correcte de la liberté, sur laquelle je reviendrai plus longuement : on doit trouver un moyen terme pour apprendre aux enfants à respecter toutes les croyances.

Non, l'idée démocratique n'a pas failli : je vais le démontrer à l'aide des réflexions de deux écrivains assez éloignés l'un de l'autre. « Quand une démocratie se désagrège, dit Maritain, la vie politique devient l'apanage d'une oligarchie de spécialistes, et se sépare de plus en plus de la vie profonde du peuple. » Et de son côté, Jules Romains écrit : « J'avais fait une conférence publique à la Sorbonne sur l'avenir de la France, où j'avais essayé de montrer que les Français n'avaient aucune raison de se battre entre eux, et qu'au lieu de glisser rapidement à la guerre civile, comme c'était leur cas, ils feraient bien mieux de tenter un rajeunissement et une reconstruction du pays sans abandonner nullement l'idéal démocratique, au contraire, en lui donnant plus de réalité et d'efficacité. Je pensais avec force que pour sauver les libertés fondamentales, il ne suffisait plus de combattre négativement le fascisme, mais qu'il fallait faire de la démocratie elle-même un but toujours nouveau et excitant, situé dans l'avenir, et propre à enflammer les cœurs. »

Il convient de rechercher les causes de notre désordre social, qui était bien réel à la veille de la guerre. Cette enquête, si elle est faite de bonne foi, ne sera pas compliquée. Tout d'abord, il n'est nul besoin de scruter les textes organiques qui régissaient la vie française, aux fins de savoir si le régime républicain était néfaste à la France, comme si la nature d'un régime était susceptible de réformer les mœurs. Paul Bourget, qui n'est pas tendre pour la constitution républicaine, a loyalement reconnu que le mal est plus grave : « L'anarchie dont notre pays souffre depuis 1789, et dont il menace de mourir, n'est plus seulement dans les institutions, elle a pénétré jusqu'au tréfonds des sensibilités. Nous n'avons plus de

mœurs, au sens civique de ce beau mot. Des mœurs n'impliquent pas seulement un système d'habitudes communes. Elles veulent une conformité des cœurs entre eux et des intelligences.»

Qu'on ne croie pas surtout que je rejoins par une voie détournée les jérémiades du maréchal Pétain à la radio : « Depuis la victoire, l'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice. On a revendiqué plus qu'on a servi. On a voulu épargner l'effort ; on rencontre aujourd'hui le malheur. » Il ne s'agit pas, puisqu'il est question de la République, des mœurs dans leur signification la plus banale : nous parlons d'un problème politique, et déjà Saint-Simon notait que « l'espèce humaine était, politiquement parlant, prolongée dans l'immoralité ».

Sur la morale des Français, une grande voix s'est élevée pour répondre au Maréchal, celle de Maritain. « Le niveau de la morale sexuelle, de la morale économique et de la morale civique était assez bas : il y était certainement plus élevé que dans les pays totalitaires, le sens des responsabilités y était plus développé dans la vie privée des gens et au moins on était encore en état de se juger soi-même. »

Par ses déclarations, le maréchal Pétain faisait inconsciemment le jeu de l'Allemagne, et j'en veux pour preuve l'anecdote suivante, contée par le R.P. Ducattillon :

« Au mois de juillet 1939, moins de deux mois par conséquent avant la déclaration de la présente guerre, un prêtre allemand de passage à Paris s'entretenait avec un religieux de mon couvent de la situation actuelle du monde. Tous deux tombaient d'accord pour reconnaître que l'univers souffrait d'une crise sans précédent de l'esprit chrétien. Mais quelle ne fut pas la stupéfaction de mon confrère français, lorsqu'il entendit ce prêtre allemand développer sa pensée :

— Oui, disait-il, l'esprit chrétien se perd par la jouissance, le bien-être, la débauche, l'ivrognerie.

Cela, certes, était encore incontestable.

— Tout le monde en meurt, disait-il encore. Mais heureusement qu'il y a un pays au monde où cela commence à changer du tout au tout, grâce à un homme providentiel qui est en train d'y restaurer l'austérité de la vie et l'intégrité des mœurs.

Cet homme était Hitler, et ce pays l'Allemagne.

— Étant donné l'état actuel du monde, poursuivait-il, le seul espoir de salut pour la civilisation chrétienne est que cet homme puisse dominer toute la planète, afin d'y accomplir partout son œuvre d'épuration et de salut.

Et comme mon confrère, stupéfait, répliquait :

— Oui, je vois bien comment Hitler va venir sauver la Belgique et la France. Il détruira tout sur son passage, bombardera nos villes, anéantira Paris...

Ce prêtre répondit du ton le plus tranquille, comme s'il exprimait une conviction toute naturelle :

— Qu'est-il jamais sorti de bon d'une ville de débauche comme Paris?»

En vérité, avec ma déformation professionnelle de travailler sur l'antiquité à l'aide de documents incomplets, je tremble pour le jugement de la postérité au cas où subsisteraient seules les proclamations du maréchal Pétain : on pourrait en conclure que la France a été battue, non par un bandit du nom d'Hitler, mais par une sorte de Monsieur Vincent, chargé par Dieu d'insuffler à notre pays une bonne dose de moralité. Du message du maréchal, en date du 17 juin 1941, nous extrayons les passages suivants : « Les prisonniers ne sont pas encore rentrés dans vos foyers, les femmes luttent et souffrent, le ravitaillement se fait mal, les taxations vous exaspèrent, vos enfants ne mangent pas toujours à leur faim. Vous souffrez et vous souffrirez longtemps encore, car nous n'avons pas fini de payer toutes nos fautes. » Nous devons loyalement convenir qu'à la date du 22 septembre 1941, le maréchal donne à son attitude un léger correctif : « La défaite a dépassé le juste châtement de nos erreurs. » Monsieur le Maréchal, si vous étiez un bon catholique,

vous sauriez que la souffrance ne répond pas toujours à une faute. Avez-vous lu l'histoire de Job, faut-il vous rappeler comment elle commence ? « Job était intègre, droit, craignant Dieu et éloigné du mal. » On avait jadis soutenu cette thèse que la révolution de 1789 avait été la punition des crimes commis sous l'ancien régime par suite de la néfaste influence des philosophes encyclopédistes. De telles manières de voir n'ont aucune valeur, parce qu'elles ont pour bases des positions préétablies, politiques ou religieuses. C'est ainsi que l'historien byzantin Zosime expliquait la chute de l'Empire romain par la colère des divinités du paganisme délaissées depuis la conversion de Constantin.

Il nous paraît suffisant que le peuple paie les fautes, les erreurs de la démocratie, sans que le gouvernement constitué lui répète continuellement que c'est bien fait. « On sourit un peu, conclut le R. P. Alby, au spectacle d'une France repentie et vêtue d'habits de pénitence qui bat sa coulpe d'avoir commis le péché de démocratie pendant soixante-dix ans et se jette, tête baissée, dans un régime dictatorial. » Concluons avec Maritain qu'il « est parfaitement déraisonnable de chercher la raison propre et décisive de la défaite dans les péchés des Français, alors que les péchés de leurs vainqueurs crient contre le ciel ».

Voudrait-on enfin faire allusion en France aux scandales financiers, si nombreux entre Panama et Staviski ? Ce sont des affaires de corruption ou d'escroquerie, qui n'ont éclaboussé que le Parlement, et c'est pour ce motif que ce dernier a toujours essayé de les étouffer. Mais il ne faut pas dire que les malheureux qui ont été grugés ont vécu avec trop de facilité, alors que ces misérables incidents n'ont enrichi que les parlementaires et la clientèle des pouvoirs publics.

Gaston WIET.

FLEURS DU CAP.

[Nous avons eu la chance d'avoir les poèmes de guerre inédits de M. Uys Krieger, correspondant de guerre des journaux sud-africains, poète et écrivain notoire de langue afrikaans. Ce poème se situe au début de l'offensive sud-africaine dans les déserts d'Érythrée. Pour son intelligence, disons encore que les C to C (Cap au Caire) sont une marque de cigarette populaire en Afrique du Sud dont les boîtes contiennent diverses reproductions coloriées ; quant au Haak-en-steek, c'est une sorte d'arbre à épines commun dans le désert.]

*Rien ici,
rien de rien,
seul le sable et les noirs rocs de lave,
avec des vautours
parmi les buissons d'épines nus
et partout, partout
le désert,
d'un jaune sale, livide
comme une vieille
plaie suppurante.*

*Et là
près de la piste de lave grise
une croix seule*

*sur la tombe
d'un soldat
abattu au combat.*

*Une croix seule
de quelques planches disjointes,
arrachées à la caisse d'essence vide,
clouées ensemble.*

*La bise désertique souffle
son haleine déchirante
à travers le désert
encore et encore,
en lentes bouffées lasses,
complètement perdues,
allant, venant,
sans fin, sans but,
éternellement, par le désert.*

*Elle tracasse la bâche
du lourd transport,
et taquine à petits coups
un léger tas de cendre volcanique.
Puis se lève à nouveau,
trébuche en avant,
se traîne en poids mort
à travers les rocs,
grignote l'écorce à demi épluchée,
le tronc verdâtre
du Haak-en-steek,
susurre dans les crevasses
parmi les scories
ammoncelées sur le tombeau.*

*Jan van Niekerk,
bafouillent les lettres noires,
maladroites sur la croix.
Jan van Niekerk,
lancier-bombardier,
depuis le Cap venu,
Jan van Niekerk,
banal, ordinaire,
unique
par le choix seul des dieux
pour son tombeau.*

*Le convoi s'arrête
entouré de désert.
Un poilu lance un paquet
de « C to C » sur la piste.
Le vent défait le carton
arrache le papier d'argent
et une vignette
doucement avec.
La feuille métallique
darde un plus vif argent
dans la vibration féroce du soleil.
La vignette tourne et tourne
et s'immobilise de face
contre une lave :*

*Quatre coquelicots du Cap
ondoyant dans le vent,
quatre coquelicots du Cap
dansant sur les champs...*

*Du camion un troupiér se dépêtrer
pour s'étirer les jambes,*

*et se soulager
à l'ombre déchirée et plate
du prochain arbre d'épines.
Il s'en revient,
le voilà debout près du tombeau
tandis que les ombres de la croix
— longs et minces rubans de crêpe —
s'étirent toujours plus noirs
par le travers de l'amas.*

*Le vent tâtonne autour de la carte
la pousse en un soudain accès
dans les pas du soldat,
laisse choir, reprend,
et la colle contre sa botte.
L'homme lent se courbe,
ramasse la vignette,
la fixe sur la tombe,
à l'endroit,
entre deux pierres,
au pied de la croix.*

*Puis s'en retourne, traînaillant,
au camion de trois tonnes.
Lentement,
dans un morne et lourd vacarme,
de tout son long,
d'un cahot,
le lourd convoi d'armée
s'ébranle.*

*Sur la tombe de cendre grise,
sur la crête de lave noire,
la croix s'érige*

*claire balise
dans l'inondation blanche du soleil
qui écrase le désert.*

*Ô quatre coquelicots du Cap,
ondoyez dans ce vent!
Ô quatre coquelicots du cap,
dansez par-dessus ces champs!*

Uys KRIEGE.

Adaptation française de ***

RÉVOLUTION DANS LA DÉFAITE.

CHAPITRE PREMIER.

L'OPPOSITION OLIGARCHIQUE À LA FIN DU V^e SIÈCLE AVANT J.-C.

(SUITE).

Ainsi commence le mouvement de 411. Il faut en lire le récit au VIII^e livre de Thucydide, qui traite son sujet avec bien plus de sens historique qu'Aristote, préoccupé d'entendre et de concilier les documents qu'il a reproduits. Mais il faut prendre garde que le VIII^e livre de Thucydide n'a pas été composé en une seule fois, mais repris à des époques différentes, et qu'il n'a jamais été achevé.

Pour s'expliquer le succès d'un pareil bouleversement, on se rappellera qu'Athènes était à bout. Quand Pisandros vint de Samos, où elles avaient déjà été acceptées, apporter à l'Assemblée les propositions d'Alcibiade, il n'eut, pour faire taire toutes les oppositions, qu'à poser à chaque orateur du parti adverse la question tragique : Voit-on un autre moyen de sauver la patrie ? Un décret du peuple lui donna la mission de s'entendre avec Alcibiade et Tissapherne.

On était au mois de janvier 411. Au printemps tout était achevé. Pisandros avait établi l'oligarchie partout où il l'avait pu dans l'Empire. A Samos, la révolution était déjà faite. A Athènes, elle sera l'œuvre des hétéries. Pisandros, en partant,

leur avait recommandé de faire régner la terreur. Il y eut des assassinats comme celui du démocrate Androclès. Les révolutionnaires avaient pour eux les *probouloi*, certains démagogues, tels que Pisandros lui-même, des modérés comme Théràmène et Aristocratès, certains démocrates reconnus, les artistes et les lettrés. Le coup d'État devait réussir et il réussit. Au mois de Thargélion (mai-juin), deux assemblées successives furent réunies, l'une à la Pnyx, l'autre à Colone, celle-ci délibérant sous la pression des hoplites, ce qui nous montre que la bourgeoisie moyenne elle-même approuvait le mouvement. Athènes avouait ainsi qu'elle avait eu tort de se laisser entraîner par les passions populaires et par les démagogues. La première assemblée élargit la commission des 10 *probouloi* de manière à former une commission de 30 membres chargés de proposer les nouvelles lois (1). L'assemblée de Colone adoptant ces dispositions suspendait l'action publique en illégalité, la fameuse *γραφή παρανόμων*, et les *eisangélie*s ou accusations devant le Conseil et l'Assemblée. Ces institutions passaient pour les indispensables garanties de la liberté démocratique ; mais elles avaient trop souvent livré les hommes d'État aux passions des masses et des démagogues. La *misthophorie*, autre pierre d'angle de l'édifice démocratique, était presque entièrement supprimée ; mais comment faire différemment devant le vide du trésor, quand toutes les ressources devaient être absorbées par la guerre ? Il est donc clair que la révolution exigeait la restriction des droits politiques aux seuls citoyens capables de supporter les charges sans recevoir d'indemnité. On estimait leur nombre à cinq mille, au plus dit Thucydide, au moins, dit Aristote (2). La liste, selon le même Aristote, devait en être dressée par cent citoyens de

(1) ARISTOTE, *Constitution d'Athènes*, XXIX, 2. Thucydide ne connaît que dix commissaires, VIII, 67, 1.

(2) THUC., VIII, 65, 3 ; 67, 3. ARIST., *Const. d'Ath.*, XXIX, 5.

plus de 40 ans, élus à raison de dix par tribu. Mais en attendant, pour gouverner la République, on instituait un Conseil de quatre cents membres. Comme on était loin de l'esprit qui avait jusqu'alors inspiré la République athénienne !

A peine formés, les Quatre Cents se hâtèrent de dissoudre le conseil « de la fève », les Cinq Cents, régulièrement en charge jusqu'à la fin de l'année légale, c'est-à-dire jusqu'à la fin de Skirophorion (juin-juillet). L'opération fut exécutée avec le concours des conjurés. C'étaient, nous dit Thucydide, des gens d'Andros, de Ténos, trois cents de Karystos et des colons athéniens d'Égine. Ils avaient été mandés et étaient venus avec leurs armes. Ils montèrent la garde non loin de la salle des séances, tandis que les Quatre Cents, armés chacun d'un poignard sous ses vêtements, et suivis de cent vingt jeunes gens qui, au besoin, leur servaient d'hommes de main, se présentèrent au Conseil de la fève encore en séance et lui intimèrent l'ordre de se disperser. Les conseillers reçurent leur salaire ; on compta même, non sans une certaine ironie méprisante, le temps de la charge encore à courir.

Le Conseil des Quatre Cents était établi comme un gouvernement provisoire : le désir des hétéries était qu'il durât toujours et il aurait duré, malgré le vœu de l'Assemblée de Colone, où semble avoir dominé l'influence de Thérémène et des hoplites, sans le revirement des marins et des soldats de Samos qui, sous l'influence des officiers démocrates, les stratèges Léon et Diomédon, le taxiarque Thrasylllos, le triérarque Thrasybule de Steira, revinrent à la démocratie. Thrasybule fit appeler Alcibiade à Samos. Sagement, celui-ci empêcha l'armée et la flotte de marcher contre le Pirée et la maintint à son poste de combat, mais aux commissaires venus d'Athènes il dicta ses exigences : il fallait avant tout remettre le pouvoir aux Cinq Mille. A Athènes, ce message aggrava le conflit entre les modérés de Thérémène et les extrémistes, soupçonnés de vouloir appeler les Lacédémoniens au Pirée. L'occupation

d'Oropos par les Béotiens, l'apparition d'une flotte lacédémonienne dans le golfe Saronique, l'assassinat de Phrynichos, un des partisans les plus décidés de l'oligarchie, une grave échauffourée au Pirée, où les hommes de Théràmène détruisirent les ouvrages élevés dans le port par les extrémistes qui voulaient en garder l'entrée pour l'ouvrir, au besoin, aux Lacédémoniens, la défaite de la flotte athénienne à Érétrie hâtèrent la déchéance des Quatre Cents et l'établissement du régime des Cinq Mille.

Au cours de l'année 411, il y eut donc successivement deux régimes à Athènes, celui des Quatre Cents et celui des Cinq Mille. Ce dernier était bien une « constitution des hoplites », selon le goût de Théràmène. Mais quelles furent exactement les deux constitutions qui se succédèrent? Aristote prétend nous en fournir le texte officiel, pour celle des Quatre Cents, dans son chapitre XXXI (document 2), pour les Cinq Mille au chapitre XXX (document 1). Il appelle celle-ci constitution pour l'avenir, celle-là constitution pour le présent. Aristote, comme Thucydide, a le goût du document, mais, dans le choix des textes, le philosophe risquait fort d'avoir la main moins sûre que l'historien. C'est que Thucydide, qui raconte des événements contemporains, n'a pas trouvé de difficultés insurmontables à se faire copier les stèles qui portaient, par exemple, le texte du traité de paix de 421, ou celui de l'alliance entre Athènes, Elis, Argos et Mantinée en 420. Il a peut-être pu transcrire ou faire transcrire les originaux mêmes écrits sur des tablettes blanchies ou des feuilletts de papyrus, et conservés au Metroôn; mais, pour un chercheur de 325, date approximative de la *Constitution d'Athènes*, les inscriptions et les pièces d'archives de 411, vieilles de 86 ans étaient sans doute moins accessibles. Aristote puise donc plus aisément dans les livres que dans les archives. Il peut nous citer les poésies de Solon qu'il avait vraisemblablement dans sa bibliothèque; c'est dans une bibliothèque aussi, et probablement

chez un écrivain politique, qu'il aurait pris les documents cités dans ses chapitres XXIX-XXXII (1).

Que ces textes aient été intercalés assez brutalement, par Aristote lui-même, dans un récit déjà rédigé ou tout au moins déjà conçu, c'est ce qui me semble à peu près démontré par la critique de Julius Beloch (2). Après avoir cité un décret de Pythodôros sur l'élection d'une commission de 30 membres c'est-à-dire des dix probouloi déjà existant et de dix membres nouveaux (3), Aristote parle des mesures proposées par cette commission et notamment de l'élection d'une autre commission de 100 membres pris dans les tribus et chargés de dresser la liste des Cinq Mille citoyens auxquels seraient réservés les droits politiques. Les documents intercalés avec les phrases qui les encadrent ont sans doute remplacé quelques lignes essentielles où nous apprenions que cette commission avait rédigé les constitutions et que le Conseil des Quatre Cents s'était installé. La suite du récit est conservée (4); il mentionne (XXXII) l'Assemblée du peuple qui, sous la présidence d'Aristomachos avait ratifié ces mesures : puis la dissolution du Conseil des Cinq Cents le 14 Thargélion par les Quatre Cents, qui entrent en charge le 22 Thargélion. Quant

(1) La question, que nous exposons ici dans ses grandes lignes, a été très discutée. Quelle imposante liste peut-on dresser des savants qui s'en sont spécialement occupés, depuis 1892, date de la découverte du traité d'Aristote et de son édition princeps donnée par F. Kenyon : U. Köhler, U. Wilamowitz-Moellendorff, Ed. Meyer, J. Beloch, F. Kuberka, Kabrstedt, Caspari, Paul Cloché, Thalheim, J. Ehrenberg, Ad. Wilhelm, Pareti, G. Mathieu, W. Schwahn, G. de Sanctis, W. S. Ferguson, U. Wilcken, etc. ! On reconnaît parmi eux les noms les plus illustres de l'érudition classique de ces cinquante dernières années. J'ai dit pourquoi je n'avais pas pu avoir tous ces travaux sous les yeux. Pour la bibliographie, voir *Cambridge Ancient History*, V, p. 517-518.

(2) J. BELOCH, *Griechische Geschichte*², II, 2, p. 311-324.

(3) Thucydide (VIII, 67) ne connaît qu'une commission de dix membres.

(4) Selon Beloch les sutures sont encore visibles. *Κυρωθέντων δὲ τούτων* (XXX), *ἐπικυρωθέντων δὲ τούτων* (XXXII).

aux Cinq Mille, ajoute Aristote, « ils ne furent choisis que de nom ».

Il faut avouer d'ailleurs que l'addition des documents et des phrases qui les introduisent, inspirées par le contenu même des textes, n'a pas amélioré le récit des faits. Bien au contraire ! elle a entraîné de graves inconséquences. Nous ne voyons plus comment les Quatre Cents ont pris le pouvoir. Nous apprenons en revanche que les Cinq Mille, dont, au dire d'Aristote lui-même (XXXII), la liste n'est pas encore dressée, nomment pour rédiger la Constitution une commission de cent membres, qui paraît bien être un doublet de celle qui devait choisir les Cinq Mille, qu'elle n'a d'ailleurs, répétons-le, certainement pas choisis, puisque c'est l'Assemblée du peuple (*πληθος*) qui au chapitre XXXII ratifie la constitution et qu'eux, les Cinq Mille, n'existent encore que de nom (1). Ces considérations ne donnent pas une idée favorable de la manière dont les documents étaient encadrés dans les faits par l'auteur ou les auteurs de l'écrit consulté par Aristote. Mais quel était précisément cet auteur ?

Wilamowitz-Moellendorff avait cru que, pour la partie historique de son traité, Aristote avait puisé à pleines mains dans un ouvrage de Thémène ; hypothèse savante, ingénieuse et qui fut en son temps très suggestive, mais qui de nos jours est presque unanimement abandonnée (2). La tradition ne mentionne pas d'écrit de Thémène et la question des sources d'Aristote est plus complexe. C'est ainsi que le dernier éditeur français de la *Constitution d'Athènes*, M. G. Mathieu admet des sources de tendances diverses, les unes démocratiques les autres oligarchiques ; mais, dans les derniers chapitres, l'influence serait prépondérante d'un écrit, non pas de

(1) Pour Thucydide ce sont les Quatre Cents qui doivent dresser la liste des Cinq Mille (VII, 67, 4).

(2) WILAMOWITZ-MOELLENDORFF, *Aristoteles und Athen*, I, p. 164-168.

Théramène, mais d'un théraménien, ce qui justifierait le sentiment de Wilamowitz, que sa théorie aurait seulement trop systématisé. Le philosophe du juste milieu devait être naturellement séduit par les idées des oligarques modérés.

L'écrit auquel il aurait puisé serait donc une œuvre de propagande. En 1941, nous ne savons que trop jusqu'où peut aller la désinvolture des propagandistes ! Même si notre siècle peut revendiquer sur ce point le mérite de quelque progrès, on ne nous demandera pas une aveugle confiance en faveur de ceux de l'antiquité et beaucoup de critiques ne sont pas portés à leur accorder une entière créance. M. Caspari, par exemple, a cru un moment que les documents d'Aristote n'avaient aucun rapport avec l'année 411, mais qu'ils étaient de la fin du siècle, époque où l'on vit fleurir de nombreux projets de constitution. M. Mathieu incline à penser que ce sont « deux projets d'oligarques modérés, tout au plus mis à l'étude en 411, et qui peut-être même auraient été l'objet d'un *avis favorable* des commissions chargées de les étudier. « Après la chute des Quatre Cents, un de leurs partisans les aura présentés comme réellement votés et appliqués ; puis Aristote, les trouvant dans l'ouvrage qui lui servait de source et voyant dans l'allure officielle de leur style et dans leur aspect documentaire une raison de confiance, les aura introduits dans son œuvre en présumant que c'étaient des constitutions authentiques. » Ce n'est pas faire grand honneur à la critique d'Aristote, et j'admire l'audace de ce partisan des Quatre Cents, qui, dans une ville où tout le monde les avait connus et subis, invente une constitution fantaisiste, qu'il présente à un public, qui devait si bien savoir à quoi s'en tenir, comme ayant été réellement appliquée. La thèse paresseuse de l'inauthenticité, dès qu'on cherche à la préciser, ne supprime ni les difficultés ni les incertitudes. Et il faut bien avouer que plus on les étudie, moins les documents paraissent en eux-mêmes suspects.

Ce n'est pas qu'ils soient forcément des textes définitifs, votés et appliqués. Il y a eu sans doute au cours des délibérations dans l'Assemblée des projets proposés, mais qui ont pu être rejetés ou dont les circonstances ont suspendu l'application. A la rigueur, M. Mathieu admettrait que les textes d'Aristote répondissent à cette définition. Pour expliquer les inconséquences relevées dans la Constitution d'Athènes, la critique disposerait ainsi de bien des explications possibles. Mais à la vérité ce n'est pas un avantage.

Suivons d'abord une voie ouverte depuis longtemps par Julius Beloch, empruntée par d'autres, notamment par M. W. Schwahn (1). Toutes les difficultés ne s'aplanissent-elles pas si, plutôt que de rapporter le document 2 à la constitution des Quatre Cents, on l'attribue, comme le document 1, au temps des Cinq Mille? Les deux textes se complèteraient parfaitement l'un par l'autre. Le document 1 détermine l'organisation du corps civique, du *politeuma* des Athéniens. N'en font partie que les citoyens qui peuvent remplir les charges sans indemnité ni salaire. C'est proprement la constitution des hoplites. Ces Cinq Mille sont divisés en quatre sections. Dans chaque section, les citoyens âgés de plus de trente ans forment un conseil, et chaque conseil à tour de rôle sera en exercice, durant un quart de l'année civile. Les magistratures importantes sont élues au sein même du conseil, sur une liste préalable de présentation, on ne précise ni qui dresse cette liste, ni qui choisit définitivement. C'est que peut-être d'autres textes réglaient ces divers points. Le document 2 nous éclaire sur la constitution d'un conseil de 400 membres. Est-il difficile d'admettre que ce conseil est le même que celui de chaque section, créée par le document 1. Comment croire, en effet, que le conseil ait compris tous les citoyens de plus

(1) J. BELOCH, *l. c.*; W. SCHWAHN, dans PAULY-WISSOWA, *Real Encyclopedie*, V, a, col. 2305.

de trente ans, soit un millier de personnes, et ne voyons-nous pas d'ailleurs, dans le cas « où le conseil veut délibérer en plus grand nombre », chaque conseiller s'adjoindre un conseiller supplémentaire, pris parmi les citoyens du même âge, preuve que, dans chaque section, tous les citoyens de trente ans et plus, ne faisaient pas partie du Conseil ?

Si le Conseil dans chaque section est bien le conseil des Quatre Cents décrit dans le document 2, nous apprenons que la liste préalable était dressée dans les tribus. L'ensemble du peuple conservait donc quelque influence sur les affaires publiques, et, si nous ne voyons jamais les Cinq Mille se réunir en assemblée plénière, comme pour jouer le rôle d'une assemblée du peuple, ne serait-ce pas, comme le croit M. Schwahn, que l'ancienne assemblée démocratique a continué d'exister, conservant son pouvoir législatif et son droit de suffrage ?

Telle nous apparaîtrait la constitution des Cinq Mille, et nous ne saurions rien par les documents d'Aristote de la Constitution des Quatre Cents. Mais, à la réflexion, il ne semble pas que cette doctrine ait réussi à effacer les incompatibilités évidentes entre les deux documents. C'est en forçant les mots du document 1 que l'on arrive à confondre les quatre Conseils qu'il décrit avec le conseil de quatre cents membres. Il y est affirmé nettement que tous les citoyens de plein droit et âgés de plus de trente ans sont conseillers. Rien ne nous dit que les conseillers supplémentaires soient choisis dans la même section que les conseillers du Conseil en exercice ; ils peuvent l'être dans les trois autres, naturellement appelées ainsi à être représentées, dans le cas de délibération particulièrement graves. Quant à admettre un conseil de Quatre Cents superposé aux Conseils de section, c'est une inutile et invraisemblable complication.

Pourquoi donc ne pas convenir que le document 2, comme le veut Aristote, se rapporte au Quatre Cents ? La raison principale

est tirée des contradictions entre Aristote et Thucydide.

La seule importante de ces contradictions porte sur le recrutement des Quatre Cents. Thucydide nous parle d'une proposition de Pisandros à l'Assemblée de Colone : l'Assemblée devra élire cinq proèdres, qui nommeront cent personnes : celles-ci s'adjoindront, chacune, trois autres personnes de leur choix. Ainsi sera constitué le Conseil des Quatre Cents, auxquels seront délégués les pleins pouvoirs et qui, pour l'avenir, dresseront la liste des Cinq Mille (1).

Ce témoignage a le mérite de nous faire saisir, ce que l'on voit très mal chez Aristote, la mesure décisive qui a fait triompher la révolution. Malheureusement le document 2 d'Aristote nous montre les Quatre Cents, pris sur une liste dressée par les membres de chaque tribu parmi les citoyens de plus de trente ans, à raison de quarante par tribu. Pourra-t-on jamais concilier ces deux textes inconciliables ? Aussi bien n'a-t-on pas songé à les concilier. Pour les uns, comme M. W. S. Ferguson (2), le document 2 n'est qu'un projet inappliqué, et voté uniquement pour la propagande. Comme il y est question des Cinq Mille et de ce moment où les gens de la ville seront réunis avec les autres Athéniens, c'est-à-dire ceux de Samos, chez lesquels se seraient déjà manifestées des tendances plus modérées et même démocratiques, il est destiné à donner le change au parti des théraméniens et même aux démocrates modérés. Pour d'autres, comme MM. de Sanctis, Kuberka, Ehrenberg (3), il faut tenir compte de l'imperfection du chapitre de Thucydide, écrit avant le retour dans sa patrie de l'historien exilé, alors qu'il n'était pas pleinement renseigné sur le mode d'élection

(1) THUCYDIDE, VIII, 67, 3; 68.

(2) W. S. FERGUSON, *Cambridge Ancient History*, V, p. 331.

(3) G. DE SANCTIS, Postille Tucididee, *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, IV, 1930, p. 318-341; F. KUBERKA, *Beiträge zum Problem des oligarchisches Staatsreiches in Athen*, *Klio*, VII, 1907, p. 341; EHRENBURG, *Hermes*, LVII, p. 613 (que je n'ai pu voir).

des Quatre Cents. Il a pris la motion de Pisandros, qu'il connaissait, et qui n'aurait pas été votée sans un amendement, pour la décision définitive. C'est au document 2 d'Aristote qu'il faut donner la valeur du texte appliqué. Aristote est confirmé sur ce point par un plaidoyer contemporain, le discours attribué faussement à Lysias, pour Polystratos. Ce personnage fit partie de la commission des Cent chargés de dresser la liste des Cinq Mille et aussi, peut-être comme tous ses collègues, du Conseil des Quatre Cents. Or il a été nommé par les tribus et il n'est pas question de proèdres. D'autres, comme M. U. Wilcken⁽¹⁾, préfèrent s'en tenir au témoignage de Thucydide, qui est bien plus dans l'esprit de la révolution, et c'est le document 2 d'Aristote qui serait le premier projet corrigé par un amendement de Peisandros. Croyant avoir le texte voté sous les yeux, Aristote contredirait tacitement, mais consciemment, Thucydide. L'argument tiré du plaidoyer du pseudo-Lysias n'est pas probant. Polystratos fait bien partie du Conseil, mais ce n'est pas comme conseiller qu'il est nommé par les tribus, c'est comme membre de la commission des Cent.

C'est vers une solution analogue que, pour ma part, je me sentirais le plus porté. Mais il est impossible d'arriver à la certitude, et il en est de même sur le problème posé par le document 1. Avons-nous là la véritable constitution des Cinq Mille? Gustave Glotz n'en doute pas. Pourtant ne verrons-nous pas dans ces quatre Conseils démesurément nombreux, se succédant les uns aux autres, l'œuvre de théoriciens utopistes, et, selon le mot de Wilamowitz, un être incapable de vie, *ein schlechtin lebensunfähiges Ding*? Que cette constitution fût parfaitement viable, c'est ce que MM. Ferguson, de Sanctis, d'autres encore ont incontestablement montré. La preuve

(1) U. WILCKEN, *Zur oligarchischen Revolution in Athen v. Jahre 411 v. Ch.*, *Sitzungsberichte Akad. Berlin*, 1933, p. 34.

la plus décisive, pour ne donner ici que celle-là, c'est qu'une constitution semblable a réellement fonctionné. Un historien du IV^e siècle, dont un fragment a été retrouvé par B. P. Grenfell et A. S. Hunt sur un papyrus d'Oxyrhynchos (1), nous décrit en ces termes les constitutions des cités de la Confédération béotienne : « Dans chaque ville, il y avait quatre Conseils, auxquels participaient tous les citoyens qui avaient une certaine fortune. De ces Conseils chacun avait tour à tour la préséance, il préparait les avant-projets qu'il présentait à l'Assemblée des trois autres. » Organisation plus compliquée plus démocratique aussi que celle que le document athénien suppose : celui-ci ne connaît pas l'Assemblée plénière.

Mais qu'une constitution ait été applicable, il ne s'ensuit pas qu'elle fut appliquée. M. G. de Sanctis pense qu'après les Quatre Cents, Athènes est revenue à son Conseil des Cinq Cents et à son assemblée du peuple, où n'auraient été, j'imagine, admis que les Cinq Mille privilégiés, aptes à remplir les charges sans le secours d'une indemnité.

Après cette rapide incursion sur le champ de bataille de l'érudition militante, que devons-nous conclure ? Contentons-nous des certitudes que l'on nous donne. Elles ne sont pas négligeables. Quel que soit le caractère des documents cités par Aristote, il est clair que le premier au moins nous révèle des idées en faveur chez les oligarques modérés et que dans les allusions aux Cinq Mille que nous trouvons dans l'autre, il faut voir une concession au même parti. Est-ce là ce que l'on a appelé la constitution de Thérémène ? Non, sans doute, car d'abord il n'est nullement sûr que Thérémène, comme un Siéyès, ait rédigé une constitution. Ce que nous connaissons de certain sur ses idées c'est son attachement à une constitution des hoplites. Il est possible que, selon le mot de

(1) Oxyrhynchus Papyri, 842 = JACOBY, *F. Gr. Hist.*, II, n° 66.

M. de Sanctis, la constitution de Thérémène soit une invention des modernes ; mais il est certain que nous avons dans le traité d'Aristote des textes satisfaisants pour les théraméniens et n'est-il pas intéressant de constater que, tandis que les oligarques de la couleur de Critias tournaient les yeux vers l'idéal spartiate, les modérés, d'ailleurs nullement hostiles à Sparte, regardaient avec complaisance l'oligarchie égalitaire, l'*ὀλιγαρχία ἰσόνομος*, qui régnait dans la Confédération béotienne ? Leurs thèses essentielles seraient, en définitive, la nécessité de réserver les droits politiques à une minorité de possédants, d'écarter autant que possible les salaires pour les fonctions publiques (on n'en conserve que pour les archontes et les prytanes), de remplacer, pour le choix des magistrats principaux, le tirage au sort par l'élection, de lier ces magistrats au Conseil, en les prenant dans son sein, mesures dont certaines sont entachées de l'égoïsme habituel aux classes possédantes, mais qui n'étaient pas toutes inspirées par un mauvais esprit.

Thucydide et Aristote font le plus vif éloge du régime des Cinq Mille. « Jamais, de mon temps du moins, dit Thucydide, les Athéniens ne parurent mieux gouvernés qu'au *début de ce régime*. Il y avait une sage combinaison de l'oligarchie et de la démocratie : c'est ce qui contribua, au sortir d'une situation lamentable, à relever la ville. »

Sans doute ! et l'on peut en croire l'historien. Athènes allait se relever. Thrasylos, Thrasybule et surtout Alcibiade remporteront des victoires qui rendront un moment à Athènes, d'ailleurs alors que déjà la démocratie était rétablie, la maîtrise des mers. Mais si satisfaisante qu'elle fût à l'esprit des doctrinaires, la constitution des Cinq Mille était un anachronisme qui ne pouvait pas plus durer que le régime des Quatre Cents. C'était un contresens d'enlever les droits politiques à ces marins, sur qui reposait la force de l'Empire, et de les écarter de l'assemblée du peuple, où les thètes, depuis Solon, avaient

toujours siégés. Les oligarques, même les modérés, s'étaient engagés dans une voie sans issue. Il est difficile d'arracher au peuple les droits qu'on lui a une fois accordés. Le seul moyen de mettre un frein à ses entraînements n'était pas de le priver d'une souveraineté à laquelle il ne saurait renoncer (sur quoi aurait-on d'ailleurs pu, dans Athènes, fonder l'autorité publique?), c'était de créer dans les rouages de l'État un organe modérateur. Mais Athènes semblait s'être interdit ce remède depuis le jour lointain déjà où Éphialte et Périclès avaient déconsidéré et aboli les droits de l'Aréopage.

Athènes semblait donc vouée à la démocratie radicale. Aussi bien celle-ci fut-elle dès 410-409 restaurée. Le luthier Cléophon, qui bientôt la dirigea, n'était dépourvu ni d'énergie ni de mérites. Mais ses conceptions ne s'harmonisaient pas mieux avec le temps que celles de Théràmène. Jouer les Périclès en 410 était une absurdité. Une politique impérialiste sans Empire, belliqueuse au moment où la paix seule pouvait assurer l'indépendance de la patrie, un socialisme d'État avec salaires et programme de grands travaux alors qu'il n'y avait plus d'argent dans les caisses, c'était une gageure sans espoir. Nous lui devons l'Érechthéion, mais elle a précipité la démocratie dans ses anciennes erreurs. Déjà les sycophantes reparaissaient dans les tribunaux et les plaidoyers de Lysias nous font connaître le sinistre trio Déimophantos, Cleigènes et Épigénès. Athènes alla jusqu'à condamner à mort les généraux qui lui gagnaient ses dernières victoires. La bataille des Arginuses (406) lui avait rendu la domination des mers et Sparte abattue offrit vainement encore une fois une paix, qu'il eût fallu accepter. Suivit un procès scandaleux non contre les aveugles démagogues, mais contre les généraux vainqueurs que la tempête et les nécessités de la bataille avaient empêché de porter secours aux naufragés. Théràmène, triérarque dans la flotte, et qui avait reçu avec ses collègues l'ordre de recueillir les malheureux, semble,

pour rejeter ses propres responsabilités sur les stratèges, avoir joué un assez vilain rôle de politicien. Six d'entre eux, ceux qui n'avaient pas pu s'échapper, furent exécutés ; parmi eux le fils de Périclès et d'Aspasie (1).

Le dénouement approchait. Au mois d'août ou de septembre 405, la flotte athénienne, commandée par plusieurs stratèges, dont le principal était Conon, se trouvait à l'embouchure de la petite rivière de la Chèvre (Aegos Potamos), sur la côte de Chersonèse, à quelques milles en face de Lampsaque, où le fameux Lysandre avait concentré l'escadre péloponésienne. D'habiles manœuvres du Spartiate avaient inspiré aux stratèges athéniens une dangereuse confiance. Avec une suffisance aveugle et butée, ils refusèrent d'écouter les avertissements d'Alcibiade, alors exilé, et qui séjournait dans ses domaines de Thrace. Il engageait ses compatriotes à se retirer vers Sestos. 175 navires — presque toute la flotte — sont à sec sur le rivage. Surpris par une attaque à laquelle il aurait dû s'attendre, Conon se laisse « rafler » 167 trières, avant qu'elles aient pu prendre la mer. Athènes et sa démocratie étaient perdues. Nous allons voir reparaître les oligarques.

(1) Pour le récit de la bataille et du procès, voir surtout XÉNOPHON, *Helléniques*, I, 6, 28-38 ; 7, 1-35.

CHAPITRE II.

LA CRISE DES TRENTE

AGONIE SOUS LE JOUG ET RETOUR A LA LIBERTÉ.

Pendant que Conon s'échappait d'Aegos Potamos avec neuf vaisseaux pour se réfugier chez son ami Évagoras, roi de Salamine à Chypre, la paraliennne filait sur Athènes. Elle y arriva de nuit. « Un gémissement, dit Xénophon, parti du Pirée, se répandit par les Longs Murs jusqu'à la ville et ce soir-là personne ne dormit ; on pleurait les morts, mais chacun pleurait bien davantage sur son propre destin. Athènes pouvait craindre le sort qu'elle avait infligé à Mélos, à Scioné, à Toroné, aux Éginètes et à bien d'autres Hellènes. » Mais à l'Assemblée du lendemain personne ne parla de capituler. On vota les mesures nécessaires pour fermer les ports et mettre la ville en état de défense. C'était une entreprise désespérée. Préparée de longue date, la révolution allait naître de la défaite, pour l'aggraver.

C'est Xénophon qui nous a laissé le meilleur récit de ces événements. Xénophon n'était pas un admirateur de la démocratie ; en 404, il servait avec Platon dans la cavalerie, comme tous les jeunes gens des riches familles, et les sentiments des cavaliers n'avaient pas beaucoup changé depuis la comédie d'Aristophane ; mais il avait suivi les leçons de Socrate et savait le prix de la vérité. Aristocrate et admirateur de Lacédémone, il juge avec une impartialité sévère la conduite de ses amis et la politique de Sparte. Si tous les chapitres des *Helléniques* étaient de la même étoffe que son récit de la

révolution des Trente, Xénophon serait un des grands historiens de la Grèce. On doit le suivre ici, non sans critique, mais presque pas à pas (1).

Il nous montre Athènes remplie d'un immense afflux de réfugiés. Lysandre qui était resté dans l'Hellespont après avoir reçu la soumission de Byzance et de Chalcédoine « renvoyait à Athènes toutes les garnisons athéniennes et tous les Athéniens qu'il pouvait rencontrer; il ne leur donnait de sauf-conduits que pour cette direction, sachant bien que plus nombreuse serait la population concentrée dans la ville et au Pirée, plus vite la famine y devait sévir ». Laissant à Byzance et à Chalcédoine l'harmoste Sthénélaos, il était revenu à Lampsaque et, la flotte remise en état, il avait fait voile vers Lesbos, dont les villes se rendirent, tandis que son lieutenant Étéonicos imposait la domination de Lacédémone à tous les châteaux de Thrace. Ainsi se dissolvaient les restes de l'Empire athénien qui croyait secouer ses chaînes. Comme le dit le poète comique Théopompe, Sparte semblait « faire goûter aux villes le vin doux de la liberté, mais elle ne devait pas tarder à le remplacer par le vinaigre » (2).

Cependant le siège d'Athènes se préparait. Le roi Agis était encore à Décélie : en même temps que les autorités de Sparte, il recut un message de Lysandre. Celui-ci annonçait qu'il

(1) Les autres sources ne sont naturellement pas négligeables et servent souvent à compléter et même parfois à corriger Xénophon. Les plus importantes sont : Diodore, inspiré par Éphore, très favorable à Théramène, et aussi par Théopompe; ARISTOTE. *Constitution d'Athènes*, XXXIV-XXXIX, inspiré en partie par l'*Atthis* d'Androtion que Diodore aurait aussi connue; Plutarque, surtout dans sa *Vie de Lysandre*. Cornelius Nepos et Justin ont bien moins de valeur. Très précieux sont les orateurs contemporains comme Lysias et Andocide. Voir Paul CLOCHÉ, *La Restauration démocratique à Athènes*, introduction. Ici toutes les citations pour lesquelles je n'ai pas donné de références sont de XÉNOPHON, *Helléniques* (traduction Hatzfeld).

(2) Cité par PLUTARQUE, *Vie de Lysandre*, 13.

arrivait avec 200 navires. Toutes les forces disponibles de Sparte, tous les Péloponésiens sauf les Argiens, qui semblent avoir refusé d'attaquer leurs anciens alliés, se mirent en branle sur l'ordre du second roi Pausanias. A ces troupes se joignirent les Méliens et les Éginètes, à qui Lysandre venait de rendre leur cité. Tandis que l'armée de terre campait à l'Académie, Lysandre avec 150 navires bloquait le Pirée.

« Assiégés par terre et par mer, les Athéniens ne savaient que faire, car ils n'avaient plus ni vaisseaux, ni alliés, ni blé. » Cléophon soutenait le parti de la résistance. Ces démocrates ne se dissimulaient pas ce qu'ils avaient à attendre de la victoire spartiate et des hommes qui, prêts à l'accepter, souhaitaient la paix, comme une occasion de renverser le régime détesté. C'est sur la proposition de Cléophon que le peuple accorde le droit de cité aux Samiens, qui allaient bientôt succomber et, sur la motion de Patrocleidès, l'amnistie pour tous ceux que l'on avait privés des droits civiques. On tentait ainsi, mais trop tard, une sorte de réconciliation nationale. Cependant le problème le plus urgent restait toujours celui de la faim et par conséquent celui de la paix. A la mi-décembre, une députation fut envoyée au quartier général d'Agis. Athènes acceptait d'entrer « dans l'alliance de Sparte », mais voulait garder le Pirée et les Longs Murs. Agis dut sourire « mais il dit aux députés d'aller à Lacédémone, car lui-même n'avait pas pleins pouvoirs ». Athènes les y dépêcha. « Quand ils furent à Sellasie, près de la frontière laconienne, et que les éphores leur firent demander ce qu'ils proposaient — c'était à peu près ce qu'ils avaient offert à Agis — sur-le-champ ils reçurent l'ordre de se retirer : s'ils veulent vraiment la paix, qu'ils reviennent après avoir mieux délibéré. » Il y avait d'ailleurs une condition préalable à toute reprise des négociations : les Longs Murs devaient être détruits, de chaque côté, sur une longueur de dix stades.

« Lorsque à leur retour dans leur patrie, les députés eurent

fait rapport à la Cité, le découragement s'empara de tous ; les Athéniens pensaient qu'ils seraient réduits en esclavage, et qu'en attendant l'envoi d'une autre ambassade, beaucoup allaient mourir de faim. Cependant sur la destruction des Longs Murs personne ne voulait proposer de motion, car Archestratos, pour avoir dit au Conseil qu'avec les Lacédémoniens, le mieux était de faire la paix conformément à leurs conditions, avait été incarcéré. » Par un vote, l'Assemblée avait défendu de faire une proposition sur les Longs Murs, « Les choses en étaient là quand Théramène déclara dans l'Assemblée que si l'on voulait l'envoyer près de Lysandre, il saurait bien à son retour, si c'est parce qu'ils veulent réduire les Athéniens en esclavage que les Lacédémoniens tiennent à cette question des Longs Murs, ou pour avoir un gage. » A Athènes, le parti de la paix à tout prix, sans doute assez fort dans l'Aréopage, était prépondérant au Conseil, et comprenait des ennemis de la démocratie, mais aussi des démocrates. Dès que Théramène eut quitté Athènes, on songea à se débarrasser des patriotes exaltés. Le Conseil fit accuser Cléophon de désertion sous prétexte, dit Lysias, qu'il n'était pas venu coucher au camp, et, sur un texte qui leur est fourni par Nicomachos, scribe travaillant dans les bureaux des Réviseurs des lois, les Conseillers forment un tribunal exceptionnel dans lequel ils sont adjoints aux héliastes. On voit éclater des émeutes, mais Cléophon fut condamné à mort et exécuté. Cependant Théramène passait « trois mois et plus auprès de Lysandre, épiant le moment où les Athéniens, à cause du manque complet de vivres, accepteraient n'importe quelle condition (1). Quand il revint le quatrième mois il fit son rapport à l'Assemblée. Lysandre l'avait retenu jusqu'à maintenant, et voilà qu'il lui demandait d'aller à Lacédémone : car

(1) LYSIAS, *C. Agoratos*, 12.

ce n'était pas lui Lysandre, qui avait qualité pour répondre aux demandes de Théramène, c'étaient les éphores». Théramène fut donc choisi pour négocier à Lacédémone, avec neuf autres députés munis de pleins pouvoirs. Lysandre avait de son côté délégué auprès des éphores, avec un certain nombre de Lacédémoniens, Aristotélès, banni Athénien. L'ambassade athénienne s'arrête à Sellasie, où l'on s'assure qu'elle a pleins pouvoirs. Elle est mandée à Sparte : l'Assemblée des alliés y était convoquée et réunie. Beaucoup, surtout les Corinthiens et les Thébains, voulaient anéantir Athènes. « Mais les Lacédémoniens refusèrent de réduire en esclavage une cité grecque, qui avait fait de grandes et belles choses dans les dangers extrêmes qui avaient menacé la Grèce. »

(à suivre.)

Pierre JOUGUET.



SOUPLESSE * SOLIDITÉ

MAXIMUM D'ABSORPTION * NUANCES DÉCORATIVES

font de la Serviette

CANNON

un article exceptionnel dont l'usage est un véritable plaisir

AGENTS EXCLUSIFS POUR L'ÉGYPTE :

S.
&
S.

**SEDNAOUI & CO.
LTD.**

R.C. 377 Caïre

Compagnie Centrale d'Éclairage
par le Gaz et par l'Électricité

LEBON & C^{IE}

LE CAIRE <-> ALEXANDRIE

Force Motrice Électrique
Tarifs Réduits pour Industries

Vente à tempérament et location
de chauffe-bains à gaz et d'appareils

Appareillage en tous genres

GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Cokes calibrés - Brai (Pitch)
Goudron brut et deshydraté
Huiles minérales dérivées
du goudron - Naphtaline

A NOS ÉDITIONS :

VIENT DE PARAÎTRE

VUES SUR LA GUERRE

PAR

GEORGES DUMANI

⌋ Tout le monde voudra lire ce recueil de réflexions profondément humaines, parfois lyrique, parfois cruel, toujours sincère. Une chaude vague de solidarité l'anime.

● AUGMENTÉ DE NOMBREUX CHAPITRES INÉDITS ●

EN VENTE DANS TOUTES LES GRANDES LIBRAIRIES

D'ÉGYPTE, DE PALESTINE ET DE SYRIE

ou par souscription directement à la REVUE DU CAIRE

PRIX P.T. 25

LES ÉDITIONS

DE

LA REVUE DU CAIRE.

Depuis que les circonstances ont privé le public du Moyen-Orient des livres publiés en France, *La Revue du Caire* a fait son possible pour développer et multiplier les éditions de livres français. Cependant, et malgré la demande, *La Revue du Caire* se refuse à publier des ouvrages qui ne seraient pas de nature à honorer n'importe quelle grande maison d'édition de Paris. Notre premier souci est de maintenir le haut niveau d'estime que le public d'Orient a été habitué à porter à l'édition française.

Voici, après *Mon Séjour chez les Nazis* de GÉRAUD JOUVE et *Vues sur la Guerre* de GEORGES DUMANI les volumes qui paraîtront prochainement à nos éditions : —————→

A PARAÎTRE

PROCHAINEMENT

PIERRE JOUGUET, Membre de l'Institut :

Études athéniennes.

ÉTIENNE DRIOTON :

Le Théâtre égyptien.

GASTON WIET :

*Positions (Une page d'histoire, Responsabilités,
Positions).*

ALEXANDRE PAPADOPOULO :

Un philosophe entre deux défaites.

MAHMOUD TEYMOUR :

Contes.

ET UNE SURPRISE QUI AURA CERTAINEMENT

LE PLUS GRAND DES SUCCÈS !

LA REVUE DU CAIRE.

Depuis 1940, et par la force des choses, *La Revue du Caire* est devenue un des centres de ralliement des Forces Intellectuelles Françaises. Son influence n'a cessé de grandir, et d'Égypte déborde aujourd'hui en Palestine, en Syrie, au Tchad, aux Indes et dans tout le Moyen-Orient.

Devant l'afflux des lecteurs, *La Revue du Caire* a fait son possible pour se montrer digne de son rôle. Depuis un an, elle a publié de nombreuses études littéraires, sociales, politiques, philosophiques; des poèmes, des romans, des contes signés des meilleurs écrivains de langue française.

Malgré les difficultés de toutes sortes et grâce aux soins dévoués de l'Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale, sa présentation est restée la même, c'est-à-dire digne en tous points d'une grande revue.

Depuis un an tous les numéros de la R. d. C. ont été épuisés, bien que la revue ait mensuellement augmenté son tirage. Nous prions nos lecteurs

de s'abonner.

Ils seront sûrs ainsi de trouver leur numéro.

Éditions de la REVUE DU CAIRE

Princesse KADRIA HUSSEIN :

L'âge d'or de l'Égypte Ancienne

La Reine Teti-Sheri

Abulfda, le Prince géographe

Marie CAVADIA :

Printemps...

TEWFIK EL HAKIM :

Journal d'un Substitut de Campagne

La Caverne des Songes

Gaston WIET :

Le Sultan Baibars

TAHA HUSSEIN :

Le Livre des Jours

J. ASCAR-NAHAS :

Les Réflexions d'Ebn Goha

Georges DUMANI :

La Paix du Soir

Pierre JOUGUET :

L'Athènes de Périclès et les Destinées de la Grèce

Deux mémoires inédits sur l'Expédition d'Égypte,
préfacés et annotés par Gaston WIET.

Marguerite BOLANACHI :

Atmosphère

Georges DUMANI :

Vues sur la guerre

REVUE DU CAIRE

Organe mensuel de l'Association Internationale
des Écrivains de Langue Française

(Section d'Égypte)

COMITÉ DE LECTURE :

MOHAMMED ZULFICAR BEY, TAHA HUSSEIN BEY,

GASTON WIET.

Abonnements pour l'Égypte P. T. 75
pour l'Étranger le port en plus.

On est prié de s'adresser à M. GASTON WIET (5, Rue Adel
Abou Bakr — Zamalek — Le Caire), pour tout ce qui concerne
la rédaction, et à M. ALEXANDRE PAPADOPOULO (3, Rue
Nemr — tél. 41586 — Le Caire), pour tout ce qui concerne
l'administration.

LE NUMÉRO : 7 PIASTRES.